



Cartographie des métiers sous statut salarié des arts visuels

Panorama d'analyse socio- économique du champ des arts visuels

Juin 2026

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

aFDas
DEMAIN SERA FORMATION



uninformation

SOMMAIRE

I. LA MISSION DE PANORAMA ET DE CARTOGRAPHIE DU CHAMP DES ARTS VISUELS 4

01. Une démarche partenariale.....	4
02. Le contexte des travaux.....	4
03. Les objectifs de la démarche.....	5
04. La méthode.....	6
05. Les réalisations (phases 1 et 2).....	6

II. DEFINIR ET ETUDIER LES ARTS VISUELS : PERSPECTIVES DES TRAVAUX EXISTANTS 8

01. Un champ richement documenté.....	8
<i>a. Des études régulièrement produites par les pouvoirs publics.....</i>	<i>8</i>
<i>b. Des études sectorielles spécialisées au niveau régional.....</i>	<i>9</i>
<i>c. D'autres publications diverses, portées par les acteurs du champ, mais aussi dans le monde académique.....</i>	<i>10</i>
<i>d. Des métiers documentés au sein de référentiels métiers existants.....</i>	<i>11</i>
02. Un champ dont le périmètre est variable selon les travaux.....	13
03. Aborder les arts visuels en tant que « filière » : une approche par les structures et leurs missions.....	14
<i>a. Les différents maillons de la chaîne de valeur identifiées dans les SODAVI.....</i>	<i>14</i>
<i>b. Le positionnement des réseaux et des structures dans la chaîne de valeur.....</i>	<i>16</i>
<i>c. La place de la vente d'œuvre d'art.....</i>	<i>18</i>
04. Etudier les emplois des arts visuels : des activités plus ou moins proches de la création artistique.....	18
<i>a. La création artistique et les artistes.....</i>	<i>19</i>
<i>b. Les métiers liés à la diffusion des œuvres.....</i>	<i>20</i>
<i>c. Les métiers à la frontière de l'artistique et des fonctions support.....</i>	<i>20</i>
<i>d. Les fonctions support, plus éloignées de la création artistique.....</i>	<i>21</i>
<i>e. Une représentation schématique des activités et structures des arts visuels en fonction de leur proximité à la création artistique.....</i>	<i>21</i>

III. ETUDIER LES ARTS VISUELS VIA LES STATISTIQUES PUBLIQUES 23

01. Les arts visuels dans les nomenclatures existantes	23
<i>a. La place des arts visuels dans les principales nomenclatures existantes</i>	<i>23</i>
<i>b. Les études conduites à l'échelle nationale mobilisant ces nomenclatures au service de la description du champ des arts visuels.....</i>	<i>24</i>
02. Les chiffres pour la population salariée (Base Tous Salariés)	25
<i>a. Les salariés des arts visuels : proportion et conditions d'emploi selon la Base Tous Salariés</i>	<i>27</i>
<i>b. Quelles évolutions de l'emploi salarié entre 2016 et 2022 ?</i>	<i>30</i>
03. Les chiffres pour les établissements (Base SIRENE)	33
04. Synthèse des enseignements de la statistique publique	37
05. Limites de l'approche via la statistique publique	39

IV. ETUDIER LES ARTS VISUELS VIA UNE DEMARCHE EMPIRIQUE 42

01. La constitution d'un « annuaire » des structures des arts visuels	42
02. Le panorama empirique du champ des arts visuels	45
<i>a. Les codes NAF représentés : des résultats qui confirment les intuitions sur la statistique publique</i>	<i>46</i>
<i>b. Environ la moitié des structures identifiées sont des structures employeuses</i>	<i>47</i>
<i>c. Une forte concentration des structures en Île-de-France.</i>	<i>48</i>
<i>d. Les projections d'emplois salariés</i>	<i>51</i>
<i>e. Les structures et les emplois selon leur activité au sein du champ des arts visuels</i>	<i>54</i>
03. Synthèse des enseignements de la démarche empirique	54
04. Limites de la démarche empirique	56

V. LA DEMARCHE DE PANORAMA : COMPARAISON DES APPROCHES 57

01. Principaux résultats issus de la statistique publique	57
02. Principaux résultats issus de la démarche empirique	57
03. Limites de l'étude	57

VI. LA CARTOGRAPHIE DES METIERS 59

- 01. Une cartographie des métiers salariés pour le champ des Arts visuels 59
- 02. La démarche d'actualisation de la cartographie 59
- 03. Les enseignements issus du terrain sur les évolution des activités dans le champ des arts visuels 64

VII. ANNEXES 66

- 01. Composition des instances de pilotage et de suivi de la mission..... 66
 - a. Comité de pilotage* 66
 - b. Comité technique* 66
- 02. Bibliographie..... 67
 - a. Études*67
 - b. Référentiel métiers*..... 69
- 03. Interlocuteurs rencontrés au cours des entretiens 70
- 04. Structures rencontrées au cours des entretiens avec les acteurs du secteur71

I. LA MISSION DE PANORAMA ET DE CARTOGRAPHIE DU CHAMP DES ARTS VISUELS

01. UNE DEMARCHE PARTENARIALE

Ce panorama socio-économique est le fruit d'une démarche conjointe engagée par la Délégation aux arts visuels de la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture, l'Afdas et Uniformation. Il procède d'une volonté partagée : renforcer la connaissance du champ des arts visuels, en clarifier les contours et en asseoir la lisibilité, tant pour les professionnels que pour les institutions.

Le champ des arts visuels se situe à la confluence de plusieurs économies - marché de l'art, industries culturelles et créatives, commande publique et privée -. Cette articulation produit une réalité professionnelle d'une grande hétérogénéité. Cette diversité des activités, des statuts et des modèles d'exercice, loin d'être un trait secondaire, constitue la nature même du secteur. Elle en rend l'appréhension statistique délicate et sa structuration collective exigeante.

Le présent panorama apporte des informations en ce qui concerne l'emploi salarié. Il offre une lecture structurée des réalités socio-économiques du champ, fondée sur le croisement de données disponibles et d'approches empiriques. Il documente les types de structures en présence, les caractéristiques de l'emploi, ainsi que les évolutions majeures qui marquent le secteur des arts visuels.

Conçu comme un socle de connaissance partagé, ce travail s'articule avec la cartographie des métiers salariés des arts visuels et les référentiels associés. Il vise à objectiver les enjeux du secteur, à doter les professionnels des repères nécessaires à l'exercice de leurs activités et à éclairer les politiques publiques dans un contexte de profonde mutation des modèles économiques.

Élaboré en collaboration avec les acteurs du secteur, notamment dans le cadre du Conseil national des professionnels des arts visuels (CNPAV), ce panorama s'inscrit dans une ambition qui dépasse le seul constat : mieux connaître pour mieux structurer, accompagner et, enfin, faire évoluer les arts visuels vers un avenir à la hauteur de leurs ambitions.

02. LE CONTEXTE DES TRAVAUX

Le champ des arts visuels se distingue par une grande diversité de pratiques, d'acteurs et de modes d'organisation. Il s'est historiquement construit sans cadres institutionnels homogènes et s'appuie sur des formes d'engagements et de structuration multiples, à l'échelle sectorielle (associations de professionnels) ou territoriale. Il se caractérise également par l'absence d'instance paritaire représentative à l'échelle nationale et ainsi par un positionnement transversal, au sein de branches professionnelles existantes, ce qui peut complexifier la mise en œuvre de stratégies globales en matière d'emploi et de compétences (Hesam Université, 2023¹).

Cette situation s'inscrit dans un paysage professionnel caractérisé par une grande diversité d'organisations et de modèles économiques, allant de l'activité indépendante aux structures associatives, publiques ou privées, aux tailles et aux finalités variées. Le champ est également marqué

¹ Hesam Université, 2023, « Diagnostic Culture et création en mutations (2CM) PIA 4 – Compétences et métiers d'avenir ». Lien vers la ressource : [Diagnostic Culture et créations en mutations 2CM sur l'évolution de la formation | ministère de la Culture](#)

par la pluriactivité, l'hybridation des métiers et la multiplicité des statuts. Cette configuration rend plus complexe la production de repères partagés sur l'emploi, les parcours professionnels et les conditions d'exercice. Si cette hétérogénéité constitue indéniablement une richesse, elle demeure également un facteur de moindre lisibilité du champ.

Dans le même temps, les arts visuels constituent un champ en profonde mutation. La transition numérique modifie les modes de création, de diffusion et de médiation, tandis que la transition écologique interroge les conditions de production, de circulation des œuvres et de fonctionnement des structures (ministère de la Culture, 2025²).

Au cours de la dernière décennie, l'attention des pouvoirs publics portée au champ des arts visuels s'est progressivement renforcée, se traduisant par une intensification des travaux d'étude et d'analyse. Les schémas d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI), engagés à partir de 2014 sous l'impulsion du ministère de la Culture, ont constitué une étape structurante de cette dynamique. Par la suite, le rapport du Gouvernement au Parlement sur la situation des arts visuels (2017), puis le rapport Racine (2020) ont contribué à objectiver les spécificités structurelles du champ et à mettre en lumière à la fois ses spécificités, ses atouts et les fragilités qui le traversent.

Ces dynamiques ont contribué à une structuration progressive des arts visuels. La création du conseil national des professions des arts visuels (CNPAV) en 2018³ marque une étape importante dans la reconnaissance et l'organisation du champ à l'échelle nationale. Par ailleurs, la diversité des réseaux professionnels, associatifs et territoriaux participe à la mutualisation des ressources, au partage de diagnostics et à la production de connaissances sur les réalités professionnelles. Si cette structuration demeure encore partielle, elle a permis de mieux documenter le champ, tout en mettant en évidence des axes restant à approfondir, qui justifient la poursuite des travaux d'observation et d'analyse.

03. LES OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Dans ce contexte, la Délégation aux arts visuels de la direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture en partenariat avec les opérateurs de compétence Uniformation et Afdas ont engagé et copilotent la réalisation d'une cartographie des métiers, fonctions et compétences des arts visuels exercés sous statut salarié.

La mission répond à une double ambition :

- Apporter une meilleure lisibilité du champ, en documentant les métiers, fonctions et compétences,
- Fournir aux acteurs-employeurs, salariés et institutions un référentiel opérationnel partagé.

A travers cette démarche, il s'agit de contribuer à la structuration du champ, de faciliter l'accompagnement des professionnels et de soutenir les dynamiques de professionnalisation et de développement des compétences des professionnels des arts visuels.

² **Ministère de la Culture, 2025**, « Les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la création artistique en France ». Lien vers la ressource : [L'empreinte carbone de la création artistique | ministère de la Culture](#)

³ Décret n° 2018-1079 du 3 décembre 2018.

04. LA METHODE

Les travaux de panorama et de cartographie se sont déroulés en 4 phases, détaillées dans le schéma ci-dessous.

	OUTILS	LIVRABLES	INSTANCES	CALENDRIER
Phase 1 – Lancement et cadrage	- Etat de l'art - Exploitation des données statistiques disponibles (Base Tous Salariés) 8 entretiens de cadrage	Note de cadrage	- Réunion technique de lancement - COFIL	Sept – Octobre 2025
Phase 2 – Analyse du champ des arts visuels et cartographie	- Analyse documentaire complémentaire - Analyse statistique complémentaire (Base Tous Salariés, SIRENE) - Constitution d'un annuaire de structures et « sirementisation » 15 entretiens experts	Rapport d'analyse	- COTECH - COFIL	Nov – Janvier 2025
Phase 3 – Fiches métiers	20 entretiens « experts compétences » 25 entretiens professionnels	Fiches-métiers	- COTECH - COFIL	Janvier – Avril 2025
Phase 4 – Stabilisation des livrables finaux		- Rapport d'analyse - Synthèse - Cartographie et fiches-métiers maquetées - Script pour une capture vidéo de 7 min	- COTECH - COFIL	Mai – Juin 2025

La comitologie de la mission comprend deux instances :

- Un comité de pilotage constitué des 3 commanditaires dont le rôle est de suivre l'avancement global de la mission, réaliser les arbitrages sur les grandes orientations du projet et valider les livrables ;
- Un comité technique qui est informé de l'avancée opérationnelle des travaux et apporte une relecture experte sur les productions.

La composition des instances est détaillée en annexe.

05. LES REALISATIONS (PHASES 1 ET 2)

Les tâches suivantes ont été réalisées au titre des phases 1 et 2 de la mission :

- L'exploitation d'un riche corpus documentaire incluant notamment les principales études socio-démographiques sur le champ et des référentiels métiers (de branches ou de structures)
- Réalisation d'entretiens de cadrage avec les institutions pilotes de la mission
- Réalisation d'entretiens avec les principales organisations professionnelles du champ
- Exploitation statistique des Bases Tous Salariés et du répertoire SIRENE tenus par l'INSEE
- Constitution et exploitation statistique d'un annuaire des structures construit à partir des annuaires et cartographies des principales organisations et réseaux des arts visuels, mis en correspondance avec le répertoire SIRENE

La liste des interlocuteurs rencontrés au cours des travaux est disponible en annexe.

Le présent document propose :

- Des éléments de synthèse des travaux existants, articulant une lecture par structures et une lecture par activités et emplois (partie II) ;
- Une analyse statistique des bases Tous Salariés et SIRENE (partie III) ;
- Les résultats de la démarche empirique permettant de compléter et d'enrichir les informations existantes (partie IV) ;
- Une présentation de la cartographie des métiers (partie V).

II. DEFINIR ET ETUDIER LES ARTS VISUELS : PERSPECTIVES DES TRAVAUX EXISTANTS

01. UN CHAMP RICHEMENT DOCUMENTE

Il existe de nombreux travaux portant sur les arts visuels. La liste des documents compulsés dans le cadre des présents travaux est disponible en annexe. A titre d'illustration, la bibliographie du rapport PIA⁴ comporte une cinquantaine de références bibliographiques pour les arts visuels. Les travaux identifiés peuvent être séparés en trois grandes catégories :

a. Des études régulièrement produites par les pouvoirs publics

Depuis les années 1980, le ministère de la Culture a structuré son action en faveur des arts plastiques à travers la création de services dédiés notamment une délégation spécifique et un Centre national des arts plastiques (CNAP). La mise en place, en 2010, de la Direction générale de la création artistique (DGCA), intégrant plusieurs délégations sectorielles, a marqué une étape structurante dans l'affirmation d'une approche élargie du champ des arts visuels. Dans ce cadre, la Délégation aux arts visuels assure aujourd'hui le pilotage des politiques publiques relatives au secteur, incluant notamment le suivi de ses dimensions économiques et professionnelles, conformément aux missions définies par l'arrêté du 25 août 2025.⁴

Les publications du ministère de la Culture reposent tout d'abord sur des données statistiques nationales, issues notamment des sources administratives et de l'appareil statistique public, qui permettent d'appréhender l'emploi salarié, les structures, les statuts juridiques ou encore certaines caractéristiques économiques du champ. Dans chaque Chiffres Clés – statistiques de la culture et de la communication, publication annuelle disponible à partir de 2014, une sous-section est ainsi dédiée aux arts visuels. A ces publications régulières s'ajoutent des publications ponctuelles comme les Culture Chiffres (Merchaoui et Picard, 2024) ou les Culture Etudes (Vauclaire et Debeauvais, 2015).

Outre les données sectorielles, des études transversales (comme la mesure de l'empreinte carbone de la création artistique (ministère de la Culture, 2025) incluent désormais les arts visuels dans des enjeux plus larges (transition écologique, impacts sociétaux). Cela montre la prise en compte croissante des arts visuels dans des champs d'analyse plus larges que la seule création artistique.

L'Insee publie par ailleurs un certain nombre de focus sur l'emploi culturel dans les différentes régions françaises⁵. Là encore, ces travaux ne sont pas consacrés exclusivement aux arts visuels, mais les replacent dans l'ensemble du secteur culturel.

En application de l'article 45 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine – loi LCAP – un rapport sur les arts visuels a été réalisé par le service des arts plastiques DGCA-ministère de la culture (aujourd'hui Délégation aux arts visuels). Il a été remis au Parlement en octobre 2017. Le rapport est centré sur l'économie des artistes-auteurs des arts visuels. Le rapport « L'auteur et l'acte de création » remis en Janvier 2020 par Bruno Racine élargit l'analyse à la condition économique et juridique des artistes-auteurs.

⁴ Arrêté du 25 août 2025 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique

⁵ Entre autres, l'Île-de-France, la région PACA ou encore la région Centre-Val-de-Loire.

Par ailleurs, afin de faciliter les comparaisons internationales, l'**UNESCO** a publié un référentiel pour les statistiques sur la Culture, visant à construire un langage commun pour les statistiques culturelles. Quatorze domaines culturels sont identifiés et délimités, dont les arts visuels, domaine « *défini par son approche multifacette de la création, de la production, de la restauration, de la diffusion et de la commercialisation d'œuvres d'art et d'artisanat historiques et contemporaines* » (UNESCO, 2025).

Si ces publications ne sont que rarement centrées exclusivement sur les arts visuels et comportent des limites pour appréhender ce champ - sur lesquelles nous revenons dans la deuxième partie de ce document -, elles témoignent d'un intérêt croissant pour les arts visuels au sein du secteur culturel. Elles permettent d'avoir une vision nationale de l'emploi et de la valeur ajoutée dans les différents secteurs culturels, et d'observer leur évolution dans le temps. Ces données constituent en outre une première base de connaissance partagée entre institutions publiques et acteurs professionnels.

Les pouvoirs publics ne sont cependant pas les seuls à produire de la donnée sur le champ des arts visuels. Une large partie des travaux existant sur les arts visuels sont produits par des acteurs du champ culturel et des arts visuels (associations, réseaux, institutions).

b.Des études sectorielles spécialisées au niveau régional

Les SODAVI : En 2014, sur le modèle des SOLIMA (schémas d'orientation et de développement des musiques actuelles), outils de co-construction et de concertation pensés pour les musiques actuelles, la DGCA met en œuvre les schémas d'orientation et de développement des arts visuels (SODAVI). Accompagné par les DRAC, il s'agit d'inciter les acteurs professionnels et les collectivités territoriales à travailler à une meilleure connaissance du terrain afin d'établir des recommandations partagées pour développer le champ. L'objectif des SODAVI est d'établir un état des lieux de la situation des arts visuels et des acteurs professionnels du champ, sur la base duquel engager un processus de concertation, de valorisation et de développement des arts visuels à l'échelle des territoires.

Les SODAVI reposent sur trois phases : une phase de diagnostic, une phase d'action et une phase d'établissement de chartes et/ou conventions, de mise en œuvre de politiques publiques partagées, de contrats de filière.

Si la démarche est impulsée par le ministère via la DGCA, la réalisation des SODAVI s'appuie sur la mobilisation des acteurs du champ au niveau régional (structures et réseaux subventionnés de diffusion et de création contemporaine des arts visuels, écoles, collectifs d'artistes, associations professionnelles, régions, départements, DRAC, DIRECCTE, etc.), avec l'objectif de permettre une meilleure connaissance des arts visuels sur chaque territoire, et de conduire à l'émergence de nouveaux réseaux et de nouvelles initiatives.

Au-delà des SODAVI, plusieurs territoires ont engagé, dans leur prolongement ou indépendamment de ceux-ci, des démarches d'observations directement portées par les acteurs régionaux afin de consolider la connaissance fine du champ. En Pays de la Loire les Observations Participatives & Partagées des arts visuels (réalisées en 2013 puis en 2022), conduites par le Pôle arts visuels Pays de la Loire avec la Direction régionale des affaires culturelles et la région ont actualisé le diagnostic territorial après la phase SODAVI, en objectivant les conditions d'activité, les modèles économiques et les besoins de structuration. Le réseau AC//RA (Art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes) a également réalisé une étude sur l'emploi culturel et la formation professionnelle dans le champ des arts visuels à l'échelle de la région (2023-2024). On peut également citer les enquêtes de la plateforme Métiers Culture sur les métiers administratifs dans le secteur culturel, et sur la représentation des femmes et des minorités de genre dans le spectacle vivant et les arts visuels sur les postes à responsabilité en Centre Val de Loire (dont l'état d'avancement est consultable sur [cette plateforme](#)). Métiers Culture publie également un [baromètre](#) des offres d'emplois diffusées sur la plateforme. Il en ressort qu'en 2024, 7 % des offres publiées concernaient le champ des arts visuels.

Ces travaux sont souvent très empiriques, fondés sur des enquêtes de terrain, des entretiens, des monographies de structures ou des retours d'expérience. Ces approches rendent particulièrement bien compte de la complexité du champ, marquée par la polyvalence des fonctions, le cumul d'activités et de statuts, et l'hybridation des rôles au sein des structures.

c. D'autres publications diverses, portées par les acteurs du champ, mais aussi dans le monde académique

En 2020, l'association de soutien des initiatives artistiques et culturelles associatives OPALE a publié une enquête sur les associations culturelles employeuses (OPALE, 2020). Plus récemment, l'association We are_ creative, qui fédère les acteurs des industries culturelles et créatives en France, a publié en 2025 un panorama de l'économie culturelle et créative, incluant des chiffres sur les arts visuels (photographie, arts graphiques et plastiques, design, métiers d'art, marché de l'art, musées et patrimoine).

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI-CMA), porté par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et géré pour le compte de l'État par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Caisse des dépôts et des consignations (CDC), HESAM Université (Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers Université) et ses partenaires (dont l'Afdas) ont produit un diagnostic sur les métiers, les formations et les parcours d'insertion dans divers secteurs culturels, dont les arts visuels, auxquels une section est dédiée. Ce rapport « Culture et création en mutations (2CM) » consacre une partie spécifique aux arts visuels, traitant de leur poids économique, des organisations qui le structurent mais aussi des mutations qu'ils connaissent (transition écologique, numérique).

Depuis 2025, le groupe de protection sociale paritaire à but non lucratif Audiens met en ligne des livrets sectoriels pour éclairer l'évolution des secteurs de la création, de l'information et des loisirs. Le livret dédié aux arts visuels et aux métiers d'art reprend ainsi les chiffres clés du ministère de la culture pour présenter synthétiquement les tendances clés du champ.

La fédération des professionnels de l'art contemporain (CIPAC) et la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiennes et plasticiens (Fraap) mènent également de manière ponctuelle des enquêtes auprès des acteurs du champ. Le CIPAC a ainsi réalisé entre mars et avril 2020 une enquête sur les répercussions du Covid-19 sur le champ. La Fraap a elle aussi mené une enquête sur l'impact de la crise sanitaire ainsi qu'une étude sur les conditions de travail des artistes du champ des arts visuels dans les lieux de production mutualisés.

Enfin, les arts visuels et les professionnels de ce champ font l'objet de divers travaux académiques, principalement en sociologie de l'art et en économie de la culture, qui éclairent les spécificités de ce champ professionnel. Plusieurs recherches mettent en évidence la prégnance de structures de petite taille et la diversité des formes d'organisation (Loup, 2003), ainsi que les dynamiques d'expansion, de différenciation et d'incertitude propres aux professions artistiques et culturelles (Menger, 2014). D'autres travaux analysent les relations entre profession, organisation et institutions (Caillet, 2003). Plus récemment, les recherches se sont attachées à documenter la pluriactivité et la pluralité des formes d'emploi des artistes et des professionnels des arts visuels, soulignant les arbitrages et les trajectoires professionnelles dans un contexte de forte incertitude (Mayaud, Jeanpierre, 2020). Le rapport 2CM souligne plus largement que la question de la recherche dans le secteur culturel et artistique est en plein développement (Hesam Université, 2023).

Tableau récapitulatif des travaux existants

Publication	Echelle concernée	Données mobilisées
Publications du ministère de la Culture	Nationale	Données administratives et statistiques publiques
Rapports au gouvernement	Nationale	Données administratives et statistiques publiques
Publications académiques	Nationale	Données quantitatives et qualitatives issues d'enquêtes ad hoc
Enquêtes et publications des acteurs du champ (associations, réseaux, organismes de protection sociales, ...)	Nationale ou régionale ou sectorielle	Données quantitatives issues d'enquêtes ad hoc Statistiques publiques
Publications de l'Insee	Régionale	Données administratives et statistiques publiques
SODAVI	Régionale	Données issues d'enquêtes régionales réalisées dans le cadre des SODAVI
Publications de l'UNESCO	Internationale	Agrégation de données issues des statistiques publiques nationales

La diversité des publications et des sources disponibles témoigne d'une volonté partagée des acteurs de mieux en connaître les réalités afin d'en favoriser la structuration. Toutefois, ces travaux reposent sur des méthodologies hétérogènes, et restituent les résultats sous des formats variés. Ils s'appuient en outre sur des définitions du périmètre des arts visuels qui ne sont pas toujours convergentes, ce qui complexifie la lecture et la mise en perspective de leurs résultats.

d.Des métiers documentés au sein de référentiels métiers existants

Plusieurs référentiels métiers offrent une description de métiers retrouvés au sein du champ des arts visuels. Ces référentiels peuvent être des ressources produites par l'État :

- Le référentiel des métiers de la culture. Les métiers des familles suivantes peuvent se retrouver au sein des structures du champ des arts visuels :
 - Métiers de l'accueil et de la surveillance ;
 - Métiers du développement des publics et de la production culturelle ;
 - Métiers du spectacle ;
 - Métiers d'art ;
 - Métiers de la conservation, de l'architecture et du patrimoine architectural ;
 - Métiers de la muséographie et de la gestion des œuvres d'art ;
 - Métiers de l'édition et de la librairie ;
 - Autres métiers (responsable expert d'une discipline culturelle ; terminologue)
- Le référentiel des métiers de la fonction publique, qui décrit notamment les métiers suivants :
 - Directeur ou directrice de l'action culturelle
 - Chef ou cheffe de projet culturel

- Directeur ou directrice d'établissement d'enseignement artistique
- Directeur ou directrice d'établissement d'arts plastiques
- Enseignant ou enseignante en arts plastiques
- Directeur ou directrice d'établissement culturel
- Régisseur ou régisseuse de spectacle et d'événementiel
- Technicien du spectacle et de l'événementiel
- Directeur d'établissement patrimonial
- Chargé des publics, régisseur d'œuvres
- Restaurateur d'œuvres
- Chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine.

Il peut également s'agir de référentiels métiers produits par des branches professionnelles :

- Le référentiel des métiers de la branche Eclat⁶, notamment pour les métiers :
 - Directeur / directeur adjoint des structures
 - Comptable / Gestionnaire financier
 - Secrétaire, chargé d'accueil
 - Chargé de communication et de marketing
 - Chargé de partenariats
 - Médiateur culturel
 - Chargé d'entretien et de maintenance
- Le référentiel des métiers de la branche des ELAC⁷ :
 - Directeur d'établissement culturel
 - Responsable administratif et financier
 - Responsable de ressources humaines
 - Assistant administratif
 - Directeur artistique
 - Chef de projet exposition
 - Scénographe
 - Régisseur
 - Responsable événementiel et partenariats
 - Chargé de communication
 - Responsable communication et marketing
 - Médiateur culturel et scientifique
 - Chargé de relations visiteurs
 - Responsable sécurité / sûreté

⁶ Branche des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs et de l'Animation

⁷ Branche des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels

- Agent d'entretien
- Responsable maintenance
- Agent de maintenance

Finalement, des structures du champ des arts visuels ont également pu produire leur propre référentiel des métiers. Il s'agit par exemple :

- Du Centre Georges Pompidou
- Du Palais de Tokyo

La liste des référentiels métiers compulsés dans le cadre des travaux est disponible en annexes.

02. UN CHAMP DONT LE PERIMETRE EST VARIABLE SELON LES TRAVAUX

Les différents travaux sur le champ des arts visuels adoptent des définitions proches mais qui ne se recoupent pas entièrement. Le tableau suivant récapitule les différentes disciplines artistiques intégrées (ou non) dans les études mentionnées plus haut.

Source	Chiffres clés de la culture et de la communication, 2021	Chiffres clés des Arts visuels, 2022, ministère de la Culture	Rapport PIA4	UNESCO	Etude AC/RA	OPP Pays de la Loire
Arts plastiques	X	X	X	X Fine arts		X
Photographie	X	X	X	X		X
Arts vidéo		X	X Et création numérique			X
Performances artistiques		X	X Installations et performances			X
Arts appliqués	X Design	X Stylisme, design	Hors scope métiers du design	X Illustrations, Design		
Métiers de la création d'art		X Gravure, œuvres textiles, vitraux, mosaïque, céramique	Hors scope, élargi aux « métiers d'art »	X Crafts		
Création de mode			Hors scope	X		
Métiers de l'exposition et du patrimoine			X		X	
Commentaires	Les arts visuels sont associés aux arts écrits				L'étude se centre sur les lieux d'art et ne définit pas les arts visuels	

Hors scope : Discipline citée mais non inclus dans le périmètre des arts visuels au sein de la ressource

On peut voir que **les arts plastiques (peinture, sculpture, dessin, etc.) et la photographie sont toujours inclus dans le périmètre des arts visuels**. L'art vidéo, les performances artistiques, le design, la création d'art (gravure, céramique, etc.) ou encore la mode ne le sont en revanche pas toujours.

Ce constat est étroitement lié à la complexité des pratiques professionnelles réelles dans le champ des arts visuels. A titre d'exemple, le SODAVI Nouvelle Aquitaine estime que les 3/4 des 173 répondants de la région déclarent une activité artistique pluridisciplinaire ou sans limite disciplinaire.

On retrouve cette pluridisciplinarité tant au niveau de la pratique des professionnels des arts visuels (artistes et non artistes) que des activités des structures qui les accueillent et/ou les emploient.

03. ABORDER LES ARTS VISUELS EN TANT QUE « FILIERE » : UNE APPROCHE PAR LES STRUCTURES ET LEURS MISSIONS

Plusieurs SODAVI (Île-de-France, AURA, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-France-Comté) et les Observations Participatives Partagées (OPP) réalisés en Pays de la Loire présentent les structures identifiées comme appartenant au champ des arts visuels en les classant en fonction de la (ou des) place(s) qu'elles occupent dans la « vie » d'une œuvre d'art, de sa conception à sa diffusion auprès du public. Ces approches ne sont pas identiques à l'échelle des territoires mais leur analyse transversale permet d'identifier un ensemble d'activités récurrentes structurant la chaîne de valeur des arts visuels.

Cette structuration est notamment décrite dans le SODAVI Nouvelle-Aquitaine, qui souligne que « *Si la notion de filière n'est pas toujours admise par les acteurs des arts visuels, ce champ de la création repose bien sur une chaîne non linéaire et aux maillons interdépendants : formation (dont auto-formation), expérimentation-recherche ; création-production ; diffusion-valorisation ; vente d'œuvres ou de savoir-faire* » (SODAVI Nouvelle Aquitaine).

a. Les différents maillons de la chaîne de valeur identifiées dans les SODAVI

Ces travaux décrivent ainsi plusieurs fonctions :



La création- production

Cette activité renvoie aux **structures qui offrent des espaces, des outils et des dispositifs destinés à soutenir les artistes dans leur travail de création artistique**. On peut y attacher les « *lieux qui offrent des espaces et des dispositifs pour soutenir les artistes dans la phase de production des œuvres* » (étude AC//RA), ou les « *structures s'appuyant sur des projets de création à partir de lieux et d'outils de production partagés par des artistes permanents et/ou résidents* » (SODAVI IDF). Cette fonction concerne ainsi principalement **les lieux de résidence, les ateliers et les collectifs d'artistes**.

L'activité de diffusion **regroupe les structures proposant une programmation artistique, régulière ou ponctuelle, et organisant les conditions de rencontre entre les œuvres et les publics, le plus souvent sous la forme d'expositions temporaires ou permanentes** (définition de l'OPP Pays de la Loire et de l'étude AC//RA). Le SODAVI Île-de-France ajoute à cette définition la « *mise en œuvre par une équipe identifiée et dédiée* ». Cette fonction est souvent la mission principale des **centres d'art, des centres culturels et des musées, des FRAC ou encore des artothèques**. À noter que certains travaux, comme ceux de l'OPP Pays de la Loire, distinguent au sein de la diffusion un secteur marchand (galeries privées, salons, sociétés de ventes publiques) et un secteur non marchand (galeries associatives, artothèques, centres d'art, FRAC, musées).



La diffusion



Recherche, formation,

Cette activité est principalement assurée par « **les structures dédiées à l'enseignement et la formation artistique** » (définition de l'OPP Pays de la Loire et du SODAVI IDF). Le périmètre telles que les écoles d'arts plastiques, les écoles supérieures d'art et les formations de l'enseignement secondaire et supérieur. Ces domaines recouvrent notamment :

éducation et transmission

- Les enseignements artistiques : écoles municipales, ateliers de pratique, formations amateurs et classes préparatoires
- Les formations professionnelles notamment en lycée
- L'enseignement supérieur artistique, incluant les écoles supérieures d'art, les établissements privés et les formations universitaires spécialisées.

Cette activité correspond aux structures qui développent **une activité éditoriale en lien avec les arts visuels**. Elle est identifiée dans le SODAVI Île-de-France et mentionnée dans le SODAVI Bourgogne-Franche-Comté, sans toutefois faire l'objet d'une définition homogène. Cette activité peut ainsi recouvrir plusieurs métiers relevant des arts graphiques mais aussi de l'édition d'objets en design notamment.



L'édition



Ressources et réseaux

Cette appellation regroupe les « **acteurs qui participent à la fois à l'information, à la gestion, au développement et à la professionnalisation de la filière des arts visuels** » (définition du SODAVI IDF). Elle inclut notamment les **organisations et associations professionnelles, les réseaux et les syndicats**. Ces acteurs peuvent proposer, souvent en complément de leur activité principale (de création, de diffusion ou de formation), « *un accompagnement spécifique selon leurs moyens* », qui peut correspondre « *à du conseil individuel auprès des artistes (insertion dans les réseaux, expertise artistique et accompagnement administratif) ou à de l'accompagnement technique (mise à disposition de connaissances, de matériels et de formations)* » comme le souligne le SODAVI Bourgogne-Franche-Comté.

Cette dernière catégorie renvoie dans le SODAVI Île-de-France aux « **acteurs situés entre les créateurs et les différents publics, les diffuseurs et les institutions, soit l'ensemble des individus et structures rémunérées pour apparier les artistes et leurs diffuseurs** ». Elle inclut dans ce cas les **agences de production artistique, les agents d'artistes, les commissaires d'exposition, les critiques d'art, les régisseurs, les restaurateurs ou encore les médiateurs**. Dans les travaux de l'OPP Pays de la Loire elle renvoie plus spécifiquement aux « *indépendants (commissaires d'exposition, critiques d'art, etc.) et aux différentes structures menant une activité à destination des professionnels notamment en termes de mise en lien* », la médiation et l'action culturelle étant intégrées à l'activité de diffusion plutôt qu'à cette catégorie d'intermédiaire. A noter que certains SODAVI comme celui de Nouvelle-Aquitaine regroupent les ressources et les intermédiaires sous une catégorie plus large d'« *accompagnement / prestataire* ».



Les intermédiaires

De manière transversale, certaines études, telles que l'étude AURA, (AC//RA, 2024⁸) opèrent des distinctions complémentaires entre les actions de monstration et de diffusion, les missions de collection et de conservation, et les actions de sensibilisation et de médiation, illustrant à nouveau la diversité des cadres de lecture mobilisés pour décrire les activités du champ.

⁸ AC//RA, 2023-2024, Étude sur l'emploi culturel et la formation professionnelle dans le secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes.

b. Le positionnement des réseaux et des structures dans la chaîne de valeur

L'examen comparé de ces différentes grilles fonctionnelles met en évidence à la fois des convergences fortes dans la manière de décrire le champ des arts visuels et une hétérogénéité persistante des découpages retenus.

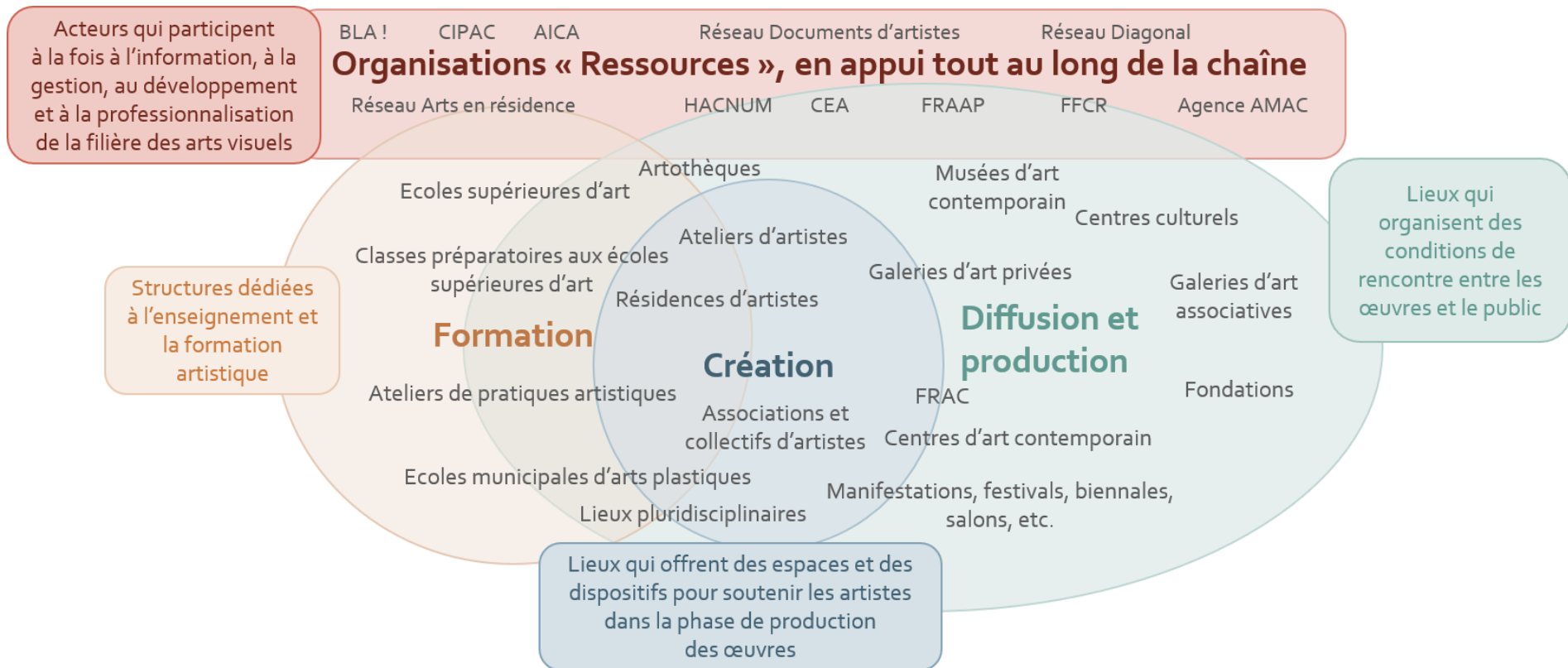
Si les activités de création-production, de diffusion, de formation et de ressources apparaissent comme des repères partagés, leurs contours varient selon les sources, traduisant la complexité des pratiques réelles, la polyvalence des structures et la porosité des frontières entre activités.

Ces variations soulignent l'intérêt d'une approche synthétique, permettant de mettre en cohérence les lectures existantes de façon claire et lisible, ce que propose le schéma présenté à la page suivante.

Cette représentation schématique permet d'avoir une vue d'ensemble des structures et acteurs qui constituent l'écosystème/la filière des arts visuels et de l'activité principale qu'ils et elles y assurent, sans toutefois représenter fidèlement la réalité. Elle tente par ailleurs de restituer les interconnexions et chevauchements des différentes activités entourant la vie d'une œuvre, offre une représentation s'approchant sans doute davantage de la réalité du champ des arts visuels.

En effet, la plupart des structures du champ exercent parallèlement plusieurs des missions présentées ci-dessus. L'étude menée par AC//RA souligne ainsi qu'il « *est important de noter que la réalité d'appropriation de ces missions est complexe. La grande majorité des structures sont mixtes et agissent dans le sens de plusieurs de ces missions transversales en fonction des compétences qu'elles souhaitent et peuvent développer* ». Pour donner un ordre de grandeur, les données collectées dans le cadre du SODAVI Nouvelle Aquitaine montrent que 86 % des structures mettent en œuvre quatre activités ou plus, avec une médiane de six sur dix activités proposées.

La diffusion semble toutefois être la mission la plus largement répandue au sein des structures étudiées dans les différentes régions : elle concerne 35 % des structures en Bourgogne-Franche-Comté, 26 % des structures en Bretagne, 75 % des structures en Nouvelle Aquitaine, et « *la quasi-totalité des lieux d'art* » en Auvergne-Rhône-Alpes.



c. La place de la vente d'œuvre d'art

Il semble important de noter que la dimension de commercialisation et de vente des œuvres d'art est peu présente, voire absente, dans les différents SODAVI étudiés. Elles sont mentionnées dans le SODAVI BFC, mais sans être étudiées : « *l'étude pour cet échantillon d'activité est complexe, hors des circuits institutionnels (galeries, acteurs privés), cela ne permet pas d'identifier précisément l'impact sur le champ* ».

La commercialisation est évoquée à plusieurs reprises dans le SODAVI Nouvelle Aquitaine, qui montre par exemple que plus d'un quart des structures commercialise des œuvres ou des produits dérivés ou connexes. L'étude AC//RA estime par ailleurs que les ventes de prestations, appel à projet, etc. représentent 5,8 % des ressources des lieux d'art, et la vente d'œuvres et d'objets 1,6 %, mais la vente n'est pas présentée comme un maillon de la chaîne de valeur à part entière.

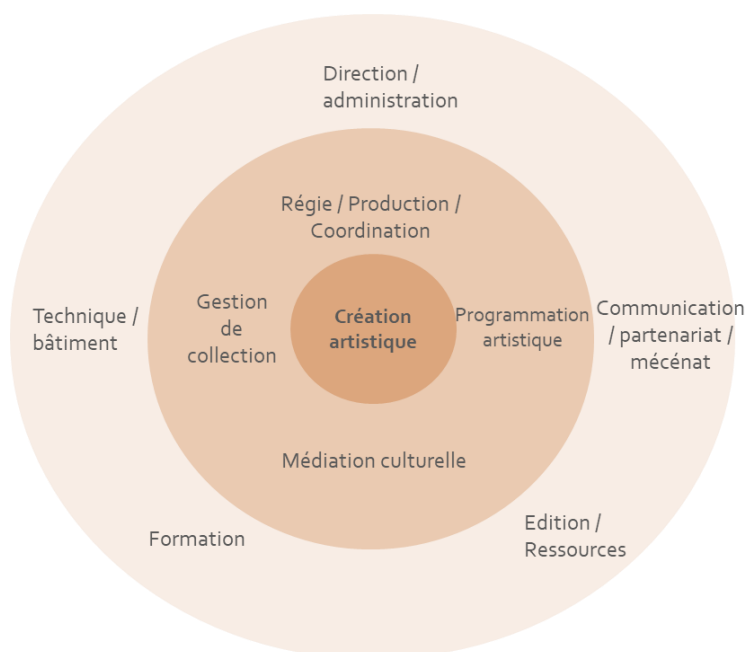
Le SODAVI IDF et l'OPP Pays de la Loire la citent simplement dans l'activité des galeries (incluses dans l'activité de diffusion) mais sans détail, et elle est absente des autres travaux régionaux. Le marché de l'art (galeries d'art et maisons de vente aux enchères) et la vente directe représentent pourtant 17 % du chiffre d'affaires des arts visuels en 2024, 15 % de la valeur ajoutée et plus de 30 % des emplois ([Panorama des industries créatives](#) 2025, coordonné par le club We are_ creative).

Si la vente d'œuvres d'art constitue un segment spécifique du champ des arts visuels, il importe de ne pas en sous-estimer le rôle structurant. Elle participe directement à la création en assurant la circulation des œuvres, la rémunération des artistes et la consolidation des parcours professionnels. Les galeries, les foires et autres acteurs du marché jouent à cet égard un rôle d'intermédiation essentiel, à la fois économique, critique, et de visibilité, contribuant à la reconnaissance des artistes et à leur inscription dans des réseaux de diffusion, en France et à l'international.

04. ETUDIER LES EMPLOIS DES ARTS VISUELS : DES ACTIVITES PLUS OU MOINS PROCHES DE LA CREATION ARTISTIQUE

Les grandes activités présentées dans la partie précédente sont exercées par des professions diverses plus ou moins imprégnées d'une dimension artistique. L'ensemble de ces activités formant l'écosystème des arts visuels peuvent être analysées selon leur degré de proximité à la création artistique. Cette structuration met en évidence un continuum allant de l'activité de création artistique pure aux fonctions support, indispensables au bon fonctionnement des structures mais plus éloignées de l'activité artistique elle-même.

Représentation schématique des activités en fonction de leur proximité à la création artistique



a. La création artistique et les artistes

La création artistique constitue le socle du champ des arts visuel, porté par les artistes et les créateurs qui conçoivent et produisent les œuvres. Une partie de ces artistes relève du régime des artistes-auteurs, qui concerne toutes les professions dont l'activité donne lieu à la vente d'œuvres d'art et à la cession de droits d'exploitation sur ces mêmes œuvres. Cet ensemble est particulièrement hétérogène, tant du point de vue des métiers, de la nature des œuvres produites, que des secteurs d'activité dans lesquels ils s'inscrivent (Tholozan et Thoumelin, 2022).

Les données récentes⁹ permettent d'en préciser le contour. En 2023, près de 350 000 personnes ont perçu des revenus liés à la création d'une œuvre de l'esprit, confirmant l'ampleur du champ des artistes auteurs et la diversité des situations professionnelles qui le composent. Au sein de cet ensemble, les disciplines des arts graphiques et plastiques – peintres graphistes, photographes, plasticiens, illustrateurs ou sculpteurs – occupent une place significative, bien que non majoritaire eu regard d'autres secteurs comme le livre ou la musique.

En réalité, le groupe professionnel des artistes déborde largement la seule catégorie des cotisants au régime des artistes-auteurs. Une part des artistes déclare ainsi son activité sous d'autres régimes, notamment celui de la micro-entreprise, tandis qu'une proportion importante exerce des activités complémentaires. La pluriactivité constitue en effet une caractéristique structurelle ; en 2023, 67 % des artistes auteurs perçoivent au moins un autre revenu d'activité en complément de leur revenu artistique. L'enquête menée en région Grand Est (SODAVI) fait notamment état d'une part significative (8 %) d'artistes déclarant leur activité sous le régime de la micro-entreprise. Un certain nombre d'artistes ne s'affilient pas d'emblée, ou jamais, à ce régime, dans des proportions qui restent difficiles à déterminer. Selon une enquête (datant de 2008) de la Fraap auprès de 1 243 artistes, près de la moitié (48,5 %) exerçaient une autre activité et 28 % seulement vivaient de leur travail (Hesam Université, 2023).

⁹ CE 2025-6 les artistes auteurs en 2023 Jérémie Vandebunder Culture Études, ministère de la Culture, Urssaf

Les travaux disponibles soulignent également la forte discontinuité des revenus artistiques. Cette situation est particulièrement prégnante dans le champ des arts visuels, où les activités relèvent majoritairement de logiques de production indépendante. Dans ce contexte, le recours à des activités connexes ou complémentaires apparaît fréquent, qu'il s'agisse d'activités en lien direct avec la création (enseignement, médiation, commissariat d'exposition) ou d'activités exercées en dehors du champ artistique. La pluriactivité constitue ainsi une condition ordinaire d'exercice d travail artistique, confirmé par les différentes enquêtes sectorielles. Ainsi les travaux menés dans le cadre du SODAVI Nouvelle Aquitaine soulignaient que le temps du travail artistique est souvent discontinu et le manque de moyens (de création et de subsistance) exige souvent l'exercice d'autres activités rémunératrices pour les artistes. Ils se tournent aussi fréquemment vers des activités connexes ou en lien direct avec la création artistique (ateliers autour du travail de l'artiste, commissariat d'exposition, enseignement en école d'art, médiation ; 61 % des cas en 2016) ou l'exercice d'un ou plusieurs métiers en dehors des arts visuels (24 % des réponses en 2016). La question de la pluriactivité ou de l'existence d'une activité complémentaire est également une situation rencontrée par la majorité des répondants interrogés dans le cadre du SODAVI Île-de-France.

Ainsi, si les artistes-auteurs ne sont pas inclus dans le périmètre du panorama (consacré aux salariés), une partie des artistes est très certainement captée dans les données par le biais de leurs activités secondaires.

b. Les métiers liés à la diffusion des œuvres

Dans les SODAVI, l'activité de diffusion est présentée comme l'interface entre la création artistique, les publics et les territoires. Les métiers qui y sont associés assurent la mise en visibilité et la circulation des productions artistiques.

Les métiers de la programmation artistique (responsable artistique, chargé des expositions, etc.) et du commissariat d'exposition sont au cœur de ce domaine d'activité. Ils opèrent un travail de sélection des œuvres et des artistes qui seront montrés au public, et ont la charge de la conception et de l'organisation des expositions. Ce sont des métiers qui articulent décisions artistiques et positionnement institutionnel.

Les métiers de régie, de production et de coordination assurent la mise en œuvre matérielle et organisationnelle des projets élaborés en amont par les équipes de programmation artistique. S'ils ne produisent pas de contenu artistique, ils rendent possible sa réalisation et sa diffusion dans des conditions adaptées (montage, transport, budget, équipe).

La médiation culturelle enfin encadre et accompagne la rencontre entre œuvres et publics. Ce domaine d'activité a connu ces dernières années une croissance importante, portée par les politiques publiques d'accès à la culture, la recherche d'expertise en pédagogie et d'une plus grande inclusion.

c. Les métiers à la frontière de l'artistique et des fonctions support

Les activités d'édition participent à la diffusion des œuvres et des démarches artistiques par le biais de catalogues, publications, supports numériques ou critiques. Elles jouent un rôle clé dans la construction des discours autour de l'art, la mémoire des projets et la reconnaissance des artistes.

Les métiers liés aux réseaux professionnels et à la formation participent à la circulation des savoirs, des pratiques et des acteurs. Ils jouent un rôle important dans l'accompagnement des artistes et des professionnels, le développement des compétences et la mise en relation au sein de l'écosystème des arts visuels, contribuant ainsi à sa dynamique collective.

Enfin, les métiers de direction et d'administration assurent le pilotage global, la définition des orientations des structures, la gestion des ressources humaines et financières, ainsi que la représentation institutionnelle. Bien que plus éloignées de la production artistique stricto sensu, elles

nécessitent une compréhension fine des enjeux de la création afin de garantir la cohérence entre projet artistique et projet de structure. Les entretiens réalisés soulignent que ces métiers conjuguent souvent activité de direction et programmation artistique.

Ces métiers, sans nécessairement participer directement à la création ou à la diffusion des œuvres, contribuent au bon fonctionnement du champ professionnel des arts visuels.

d. Les fonctions support¹⁰, plus éloignées de la création artistique

Les fonctions support sont les plus éloignées de la création artistique, mais elles sont indispensables au fonctionnement quotidien et à la pérennité des structures.

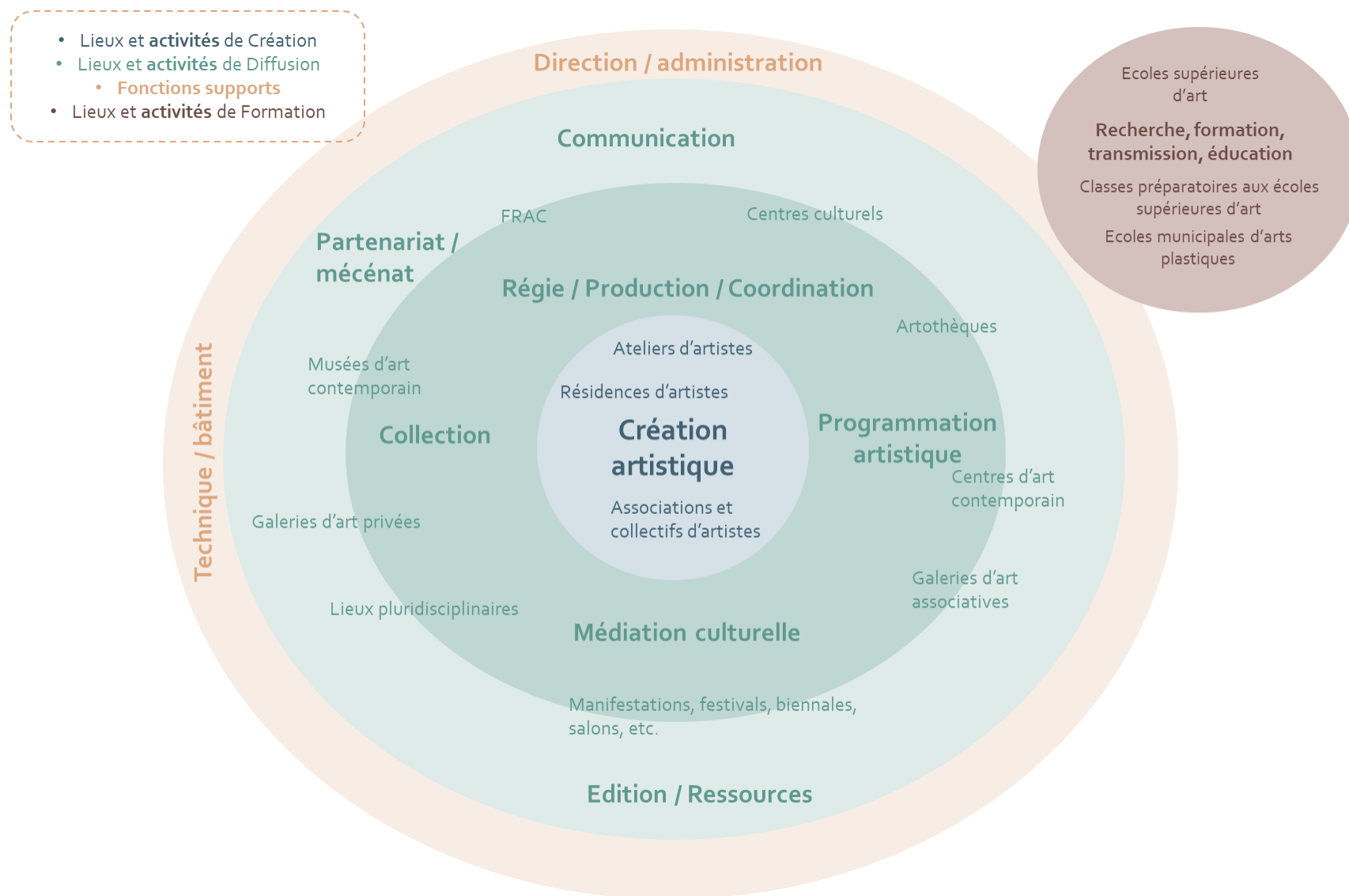
e. Une représentation schématique des activités et structures des arts visuels en fonction de leur proximité à la création artistique

Le schéma présenté ci-après propose une vision d'ensemble du champ des arts visuels, incluant à la fois les structures et les activités (en gras), en fonction de leur plus ou moins grande proximité avec le cœur du champ : la création artistique.

- Cette dernière est représentée par le cercle bleu central et indiquée en gras. Les structures associées sont inscrites en bleu.
- Les cercles vert foncé et vert clair positionnent les activités (en gras et en vert) et structures (en vert) liées à la production et à la diffusion des œuvres.
- Le dernier cercle beige positionnent les activités (en gras et en beige) et structures (en beige) « supports », les plus éloignées de la création artistique.
- Le cercle marron est spécifiquement dédié à la transmission, la formation et la recherche. Il permet de représenter fidèlement le rôle des écoles d'art à la fois lieux de formation, de création, de recherche et de professionnalisation dans l'écosystème de la création.

¹⁰ Les fonctions support regroupent les activités transversales qui contribuent au fonctionnement global de la structure, sans constituer son activité principale. Elles incluent notamment des domaines tels que les ressources humaines, la comptabilité, la communication, les services juridiques ou encore les systèmes d'information.

Représentation schématique des activités et structures des arts visuels en fonction de leur proximité à la création artistique



III. ETUDIER LES ARTS VISUELS VIA LES STATISTIQUES PUBLIQUES



Le panorama présenté ci-dessous propose une estimation du nombre de salariés, de droit privé ou agents publics, travaillant dans le champ des arts visuels.

Les travailleurs indépendants ainsi que les bénévoles ne sont pas inclus dans ce périmètre. Si des données en accès libre permettent d'estimer la population salariée, il n'en va pas de même pour ces autres catégories, en raison de l'absence de données administratives en open data permettant de les identifier.

01. LES ARTS VISUELS DANS LES NOMENCLATURES EXISTANTES

a. La place des arts visuels dans les principales nomenclatures existantes

Les salariés des arts visuels peuvent être repérés dans les statistiques publiques par les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), ou les secteurs d'activité économiques (codes NAF). Malgré la diversité des définitions proposées, les travaux réemploient généralement les mêmes codes NAF et PCS pour étudier le champ, présentés dans le tableau ci-dessous.

PCS 2003	NAF
<i>La nomenclature PCS est utilisée pour classer les individus selon leur métier et leur position socioprofessionnelle.</i>	<i>La nomenclature NAF est utilisée pour classer les entreprises ou établissements selon leur activité principale.</i>
→ Artisans d'art (214E) → Artistes plasticiens (354A) → Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465A) → Photographes (465C) → Ouvriers d'art (637B) De façon plus rare → 354G Professeur d'art (hors établissement scolaire)	« Cœur » → Création artistique relevant des arts plastiques (9003A) → Autres créations artistiques (9003B) → Activités photographiques (7420Z) → Activités spécialisées du design (7410Z) Métiers de l'exposition et du patrimoine → Gestion des bibliothèques et archives (9101Z) → Gestion des musées (9102Z) → Gestion des sites et monuments historiques (91.03Z) Métiers de l'enseignement culturel

PCS 2003	NAF
	→ Enseignement culturel hors diplôme professionnel (8552Z)

b. Les études conduites à l'échelle nationale mobilisant ces nomenclatures au service de la description du champ des arts visuels

Le Département des Études, de la Prospective, des Statistiques et de la Documentation (DEPS) est à la fois producteur de données¹¹ et « assembleur » des statistiques produites par d'autres acteurs. Les publications Chiffres clés – Statistiques de la culture et de la communication rassemblent ainsi chaque année diverses statistiques sur l'économie et l'emploi basées sur les statistiques publiques sur l'ensemble de l'économie : le dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises) de l'Insee, les données sur les échanges internationaux mis à disposition par la Direction générale des douanes et des droits indirects, les dépenses des ménages dans le champ culturel issues de la comptabilité nationale, etc.

Sur l'emploi et les revenus salariés¹² dans le secteur culturel au niveau national¹³, le DEPS mobilise principalement l'enquête Emploi de l'Insee, au motif qu'elle est « *la seule source statistique fournissant une mesure des concepts d'activité (emploi, chômage et inactivité) la plus comparable possible entre tous les pays en Europe et dans le monde* », et qu'elle fournit des informations détaillées sur les caractéristiques des personnes (âge, sexe, niveau de diplôme, etc.) mais aussi sur celles des emplois (type de contrat, temps de travail, etc.) (Chiffres Clés 2024).

Les cinq PCS retenues dans les publications du ministère de la Culture au titre des arts visuels (artisans d'art, plasticiens, concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, photographes et ouvriers d'art) regroupaient en 2020 **223 800 actifs**, dont **58 % de non-salariés** et donc environ **90 000 salariés** (Chiffres Clés 2024). La PCS la plus représentée est celle des concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration.

Le ministère présente par ailleurs les caractéristiques de l'emploi en fonction des secteurs culturels (et non plus des professions). Le champ des arts visuels, assimilé aux secteurs de la création artistique relevant des arts plastiques, des autres créations artistiques, des activités de photographies et des activités spécialisées de design, représentaient en 2020 **122 800 emplois**, dont **83 % de non-salariés** (Chiffres Clés 2024).

Dans une démarche comparative, nous proposons de mobiliser deux autres bases de données, la Base Tous Salariés et la Base SIRENE, afin de comparer les périmètres des arts visuels que ces différentes sources dessinent.

- En mobilisant les PCS retenues dans les publications du ministère de la Culture (cf encadré ci-dessus), et le code NAF « Arts, spectacles et activités récréatives », nous nous intéressons

¹¹ Le DEPS mène notamment l'enquête sur les Pratiques culturelles des Français, gère le dispositif Sibil relatif à la billetterie du spectacle vivant et l'enquête annuelle des musées de France, et réalise ponctuellement des enquêtes spécifiques (sur les pratiques des jeunes par exemple).

¹² Les non-salariés sont étudiés aussi via la base non-salariés (BNS) produite par l'Insee. Les artistes-auteurs indépendants dans le sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur sont pour l'instant absents de la base.

¹³ Le recensement de la population est préféré pour déterminer des indicateurs d'emploi à des niveaux géographiques infranationaux (région, département et zone d'emploi).

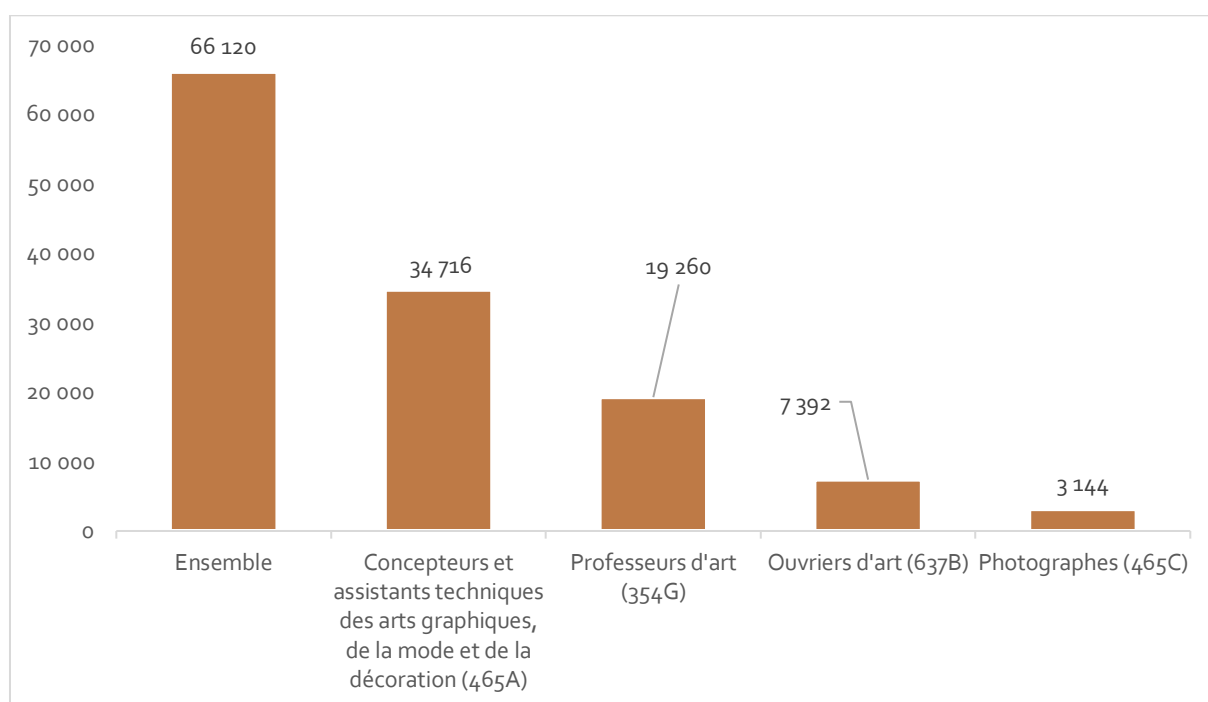
dans un premier temps **au volume d'emplois salariés et les conditions d'emploi des arts visuels** tels qu'ils peuvent être identifiés dans la **Base Tous Salariés de l'Insee**.

- La sous-partie suivante porte sur les **structures employeuses** et mobilise la **base SIRENE**, en délimitant le **périmètre des arts visuels par le biais des codes NAF**.

02. LES CHIFFRES POUR LA POPULATION SALARIEE (BASE TOUS SALARIES)

Sur les cinq PCS retenues¹⁴ comme appartenant aux arts visuels, on compte **66 120 salariés** en 2022, dont une **majorité (52,5 %) de concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration**.

Nombre de salariés dans les 5 PCS associées aux arts visuels



Source : Base Tous Salarié – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

Parmi ces salariés, on compte :



54,8 % de femmes



77,1 % de temps complet

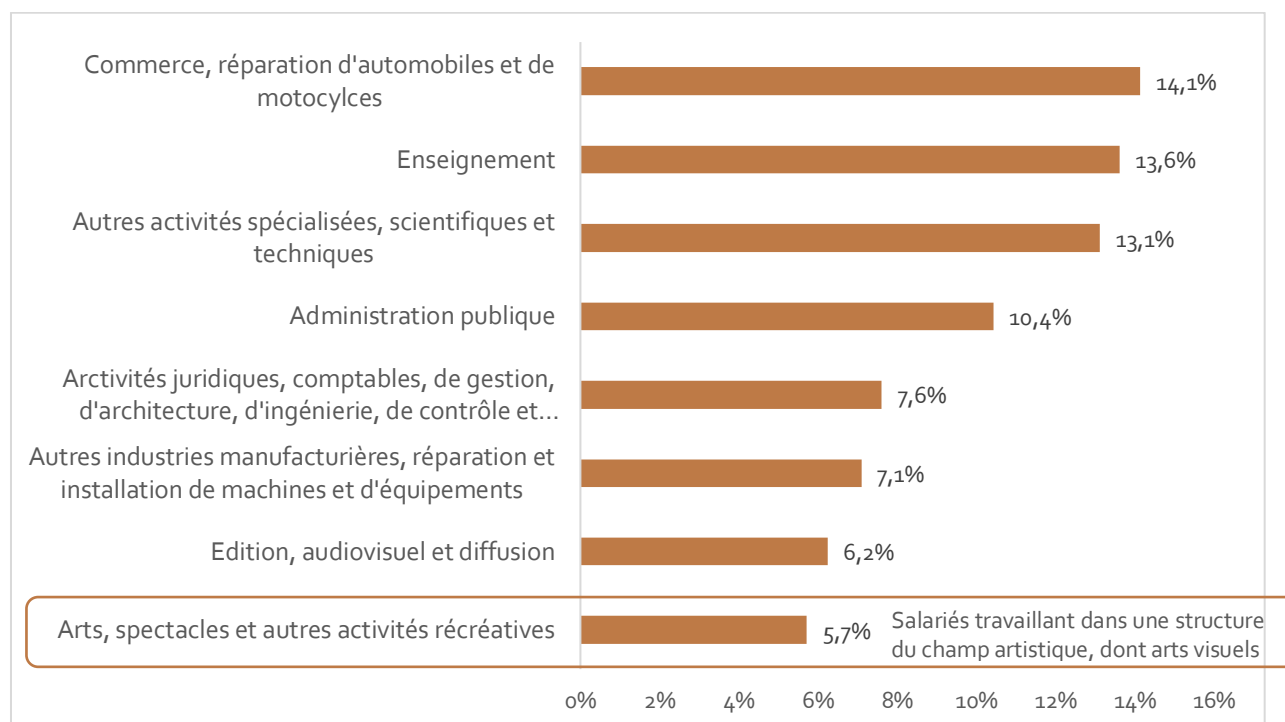


64,3 % de CDI

¹⁴ Artisans d'art (214E), Artistes plasticiens (354A), Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465A), Photographes (465C), Ouvriers d'art (637B).

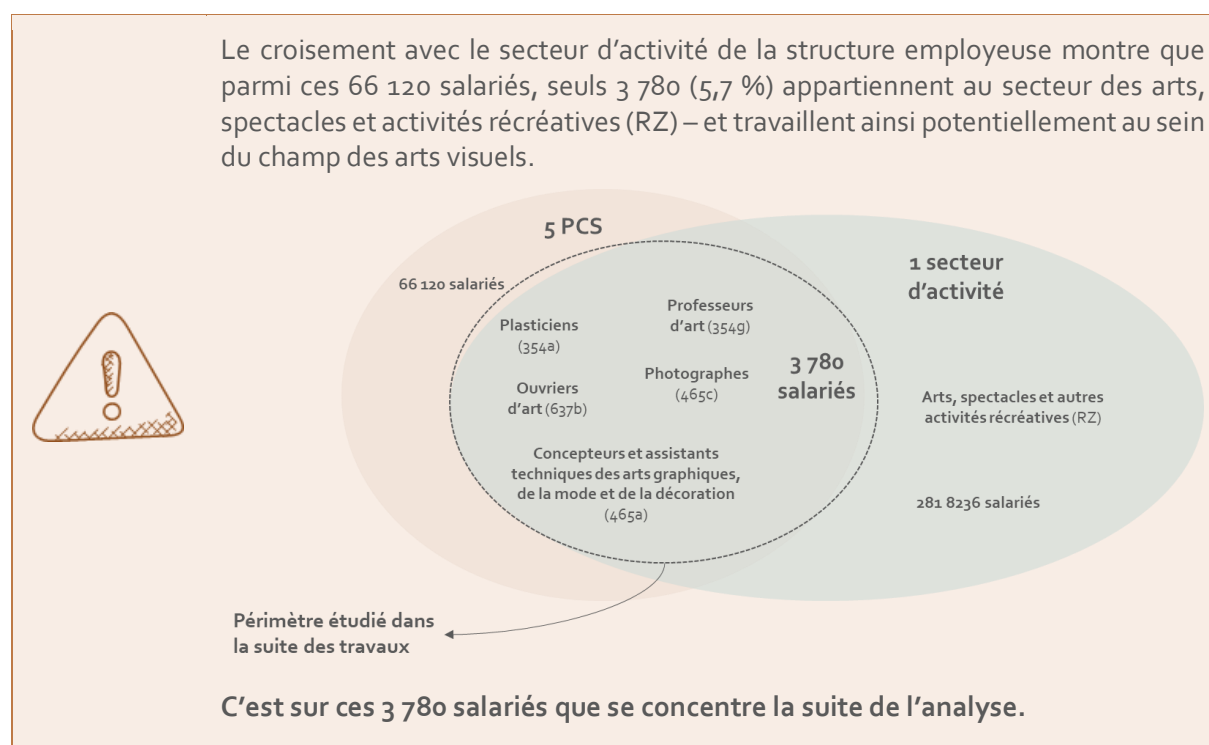
Le tableau met en évidence une majorité de femmes parmi les salariés (54,8 %, ainsi qu'une proportion élevée du temps complet (77,1 %) et de CDI (64,3 %), traduisant une certaine stabilité de l'emploi salarié dans le champ. Ces résultats doivent toutefois être nuancés au regard du périmètre statistique retenu et de la diversité des situations professionnelles, notamment en termes de répartition des fonctions et des niveaux de responsabilité.

Répartition par secteur d'activité des salariés des 5 PCS associées aux arts visuels



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

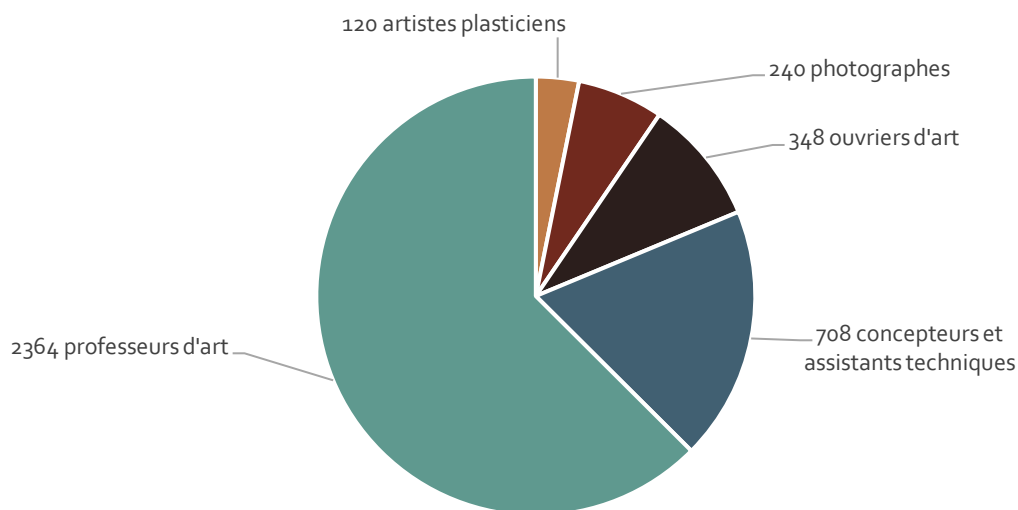
Lecture : 14,1 % des salariés des 66 120 salariés employés dans les 5 PCS étudiées travaillent au sein d'une entreprise dont l'activité est dans le champ du commerce, réparation d'automobiles et de motocycles



a. Les salariés des arts visuels : proportion et conditions d'emploi selon la Base Tous Salariés

Si on ne considère que les **3 780 salariés** classés dans les cinq PCS associées aux arts visuels et appartenant au secteur des « Arts, spectacles et autres activités récréatives »¹⁵, on trouve principalement des professeurs d'art.

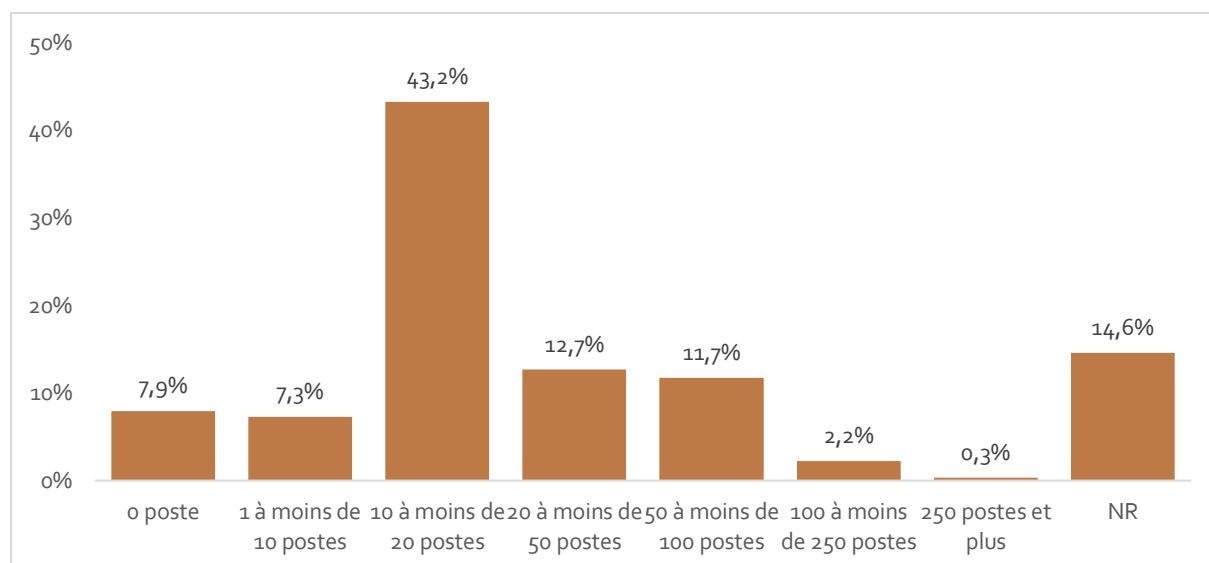
Nombre de salariés des arts visuels par PCS



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

Les salariés des arts visuels sont pour près de 60 % rattachés à une structure comptant moins de 20 postes.

Répartition des salariés des arts visuels par taille d'établissement

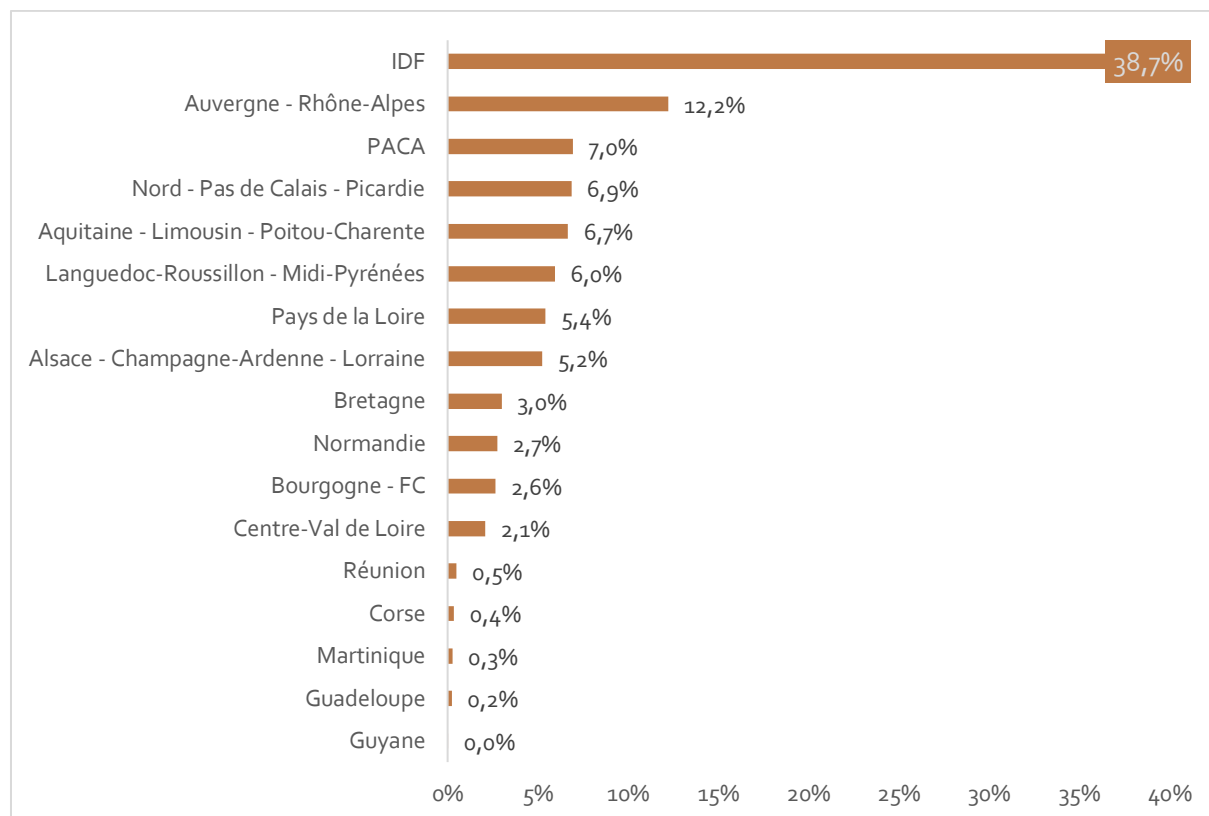


Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

¹⁵ Pour ne pas alourdir le propos, nous parlons dans le reste de cette partie du panorama de « salariés des arts visuels » pour désigner ces salariés regroupés dans les cinq PCS retenues et appartenant au secteur considéré.

Plus du tiers (38,7 %) des salariés des arts visuels travaillent en Île-de-France. Si cette concentration peut sembler forte, mais elle l'est moins que dans d'autres secteurs culturels : 50 % pour le cinéma, les jeux-vidéo ou le livre, et près de 60 % pour la presse et la publicité (We are_creative, 2025).

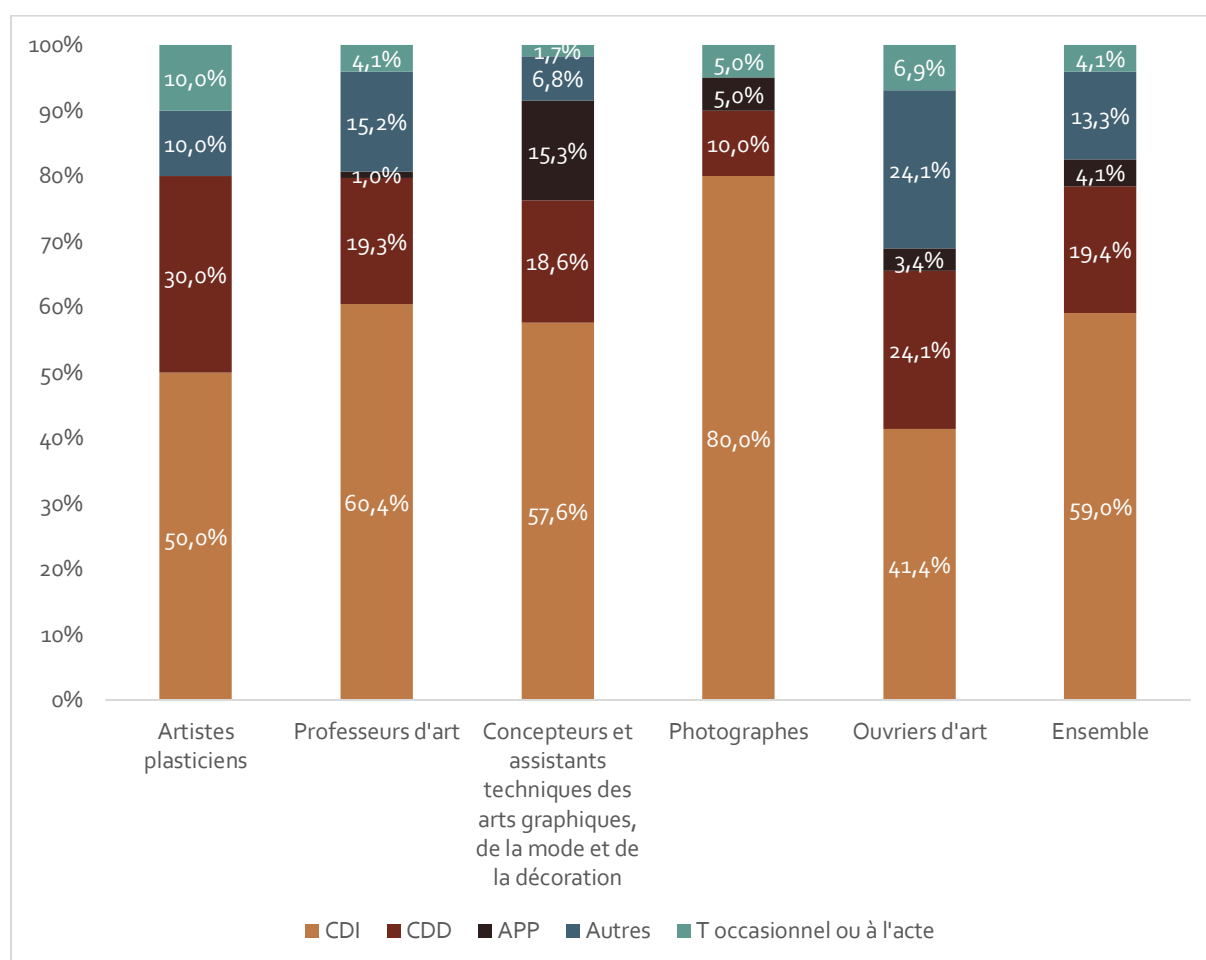
Répartition géographique des salariés des arts visuels



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

On compte une majorité (59 %) de salariés en CDI, mais avec des variations importantes en fonction des PCS : la part de CDI parmi les photographes est par exemple près de deux fois plus importante que parmi les ouvriers d'art.

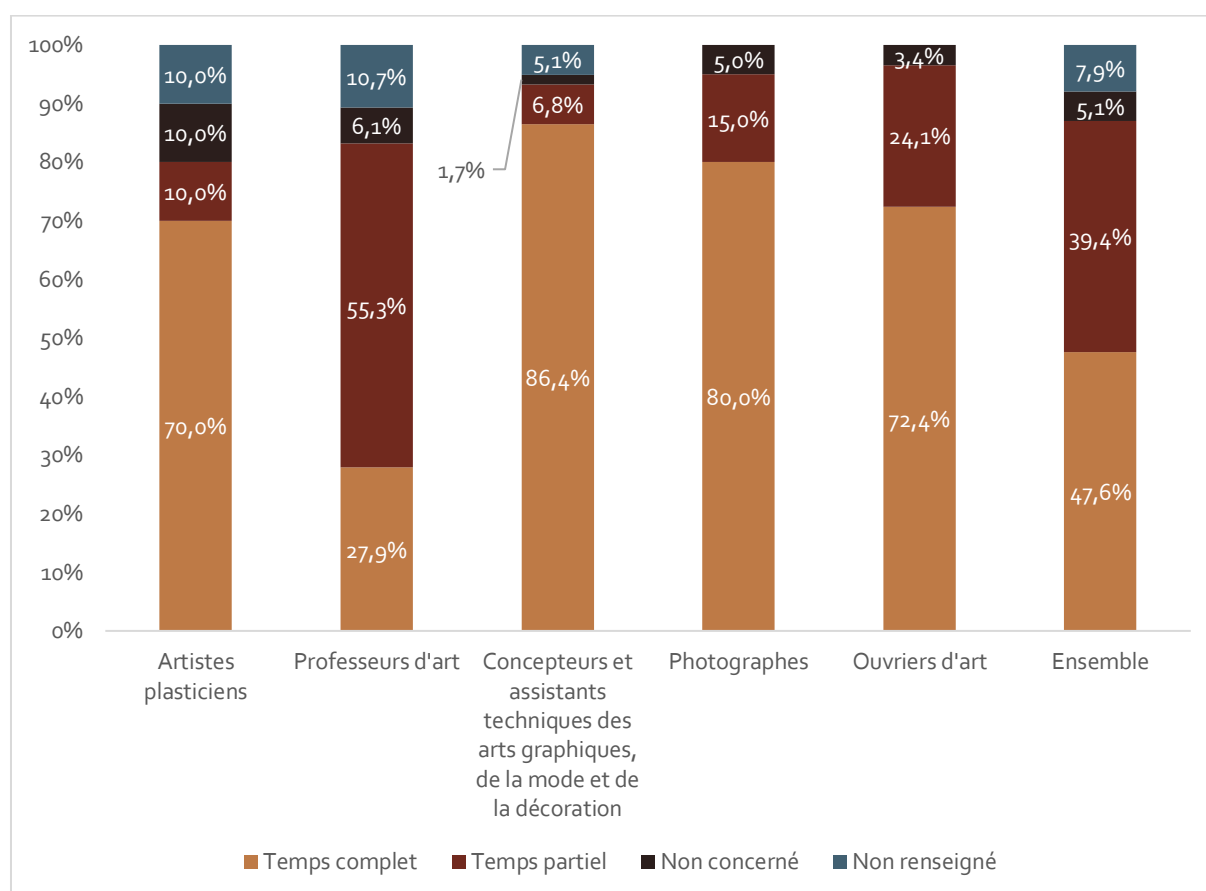
Part de CDI et autres types de contrat dans chaque PCS des arts visuels



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

La plupart des salariés sont également à temps complet (de 70 % à 86,4 % pour les artistes plasticiens, les ouvriers d'art, les photographes et les concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration), à l'exception notable des professeurs d'art, parmi lesquels on compte moins de 30 % de temps complet.

Part de temps complet, partiel ou autre dans chaque PCS des arts visuels



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

On peut supposer que cette prédominance du temps partiel chez les professeurs d'art traduit le fait que cette activité est souvent **exercée par des artistes, en complément de leur activité artistique**.

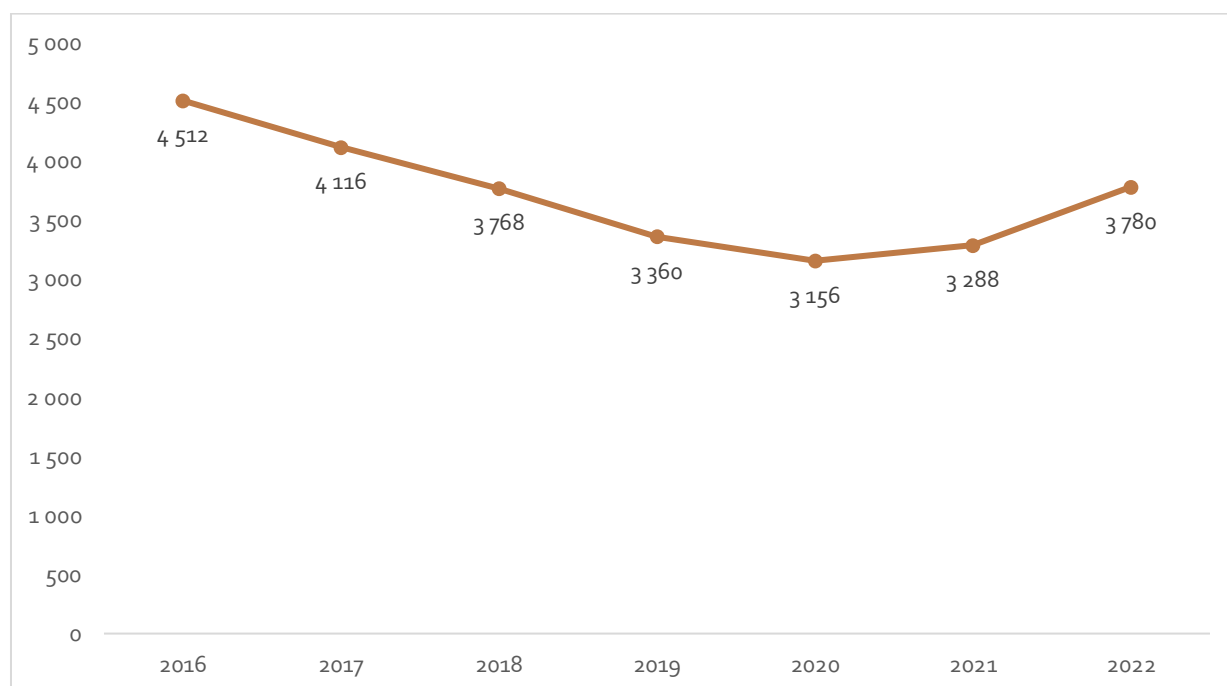
L'enquête réalisée dans le cadre du SODAVI Grand Est montre en effet que l'enseignement est le premier secteur d'emploi pour 35 % des artistes exerçant une autre activité à côté de leur activité artistique. Gouyon et Patureau (2014) estiment que plus d'un quart des professeurs d'art exercent en parallèle une autre activité et associent l'enseignement à l'exercice d'un métier de la création ou de l'interprétation artistiques (artiste des spectacles, artiste plasticien, etc.). Les auteurs soulignent en parallèle la progression de formes d'emploi fragmentées : contrats de courte durée et temps partiel.

b. Quelles évolutions de l'emploi salarié entre 2016 et 2022 ?

Entre 2016 et 2020, on observe une baisse du nombre de salariés des arts visuels, particulièrement marquée en 2019 et 2020, baisse probablement en partie imputable à la crise sanitaire. Celle-ci a en effet durement impacté le champ des arts visuels qui a enregistré une baisse du chiffre d'affaires généré de 31 % entre 2019 et 2020 (DEPS 2020).

Selon l'analyse de l'impact de la crise du COVID-19 sur les secteurs culturels réalisée par le DEPS en mai 2020, les arts visuels (comme le spectacle vivant, la restauration du patrimoine et le cinéma) enregistrent un impact significatif de la crise du COVID-19 en termes d'activité, observé dès le début de la période de confinement, et la reprise de l'activité est lente. La perte de valeur ajoutée est particulièrement importante pour la création artistique et le commerce d'art.

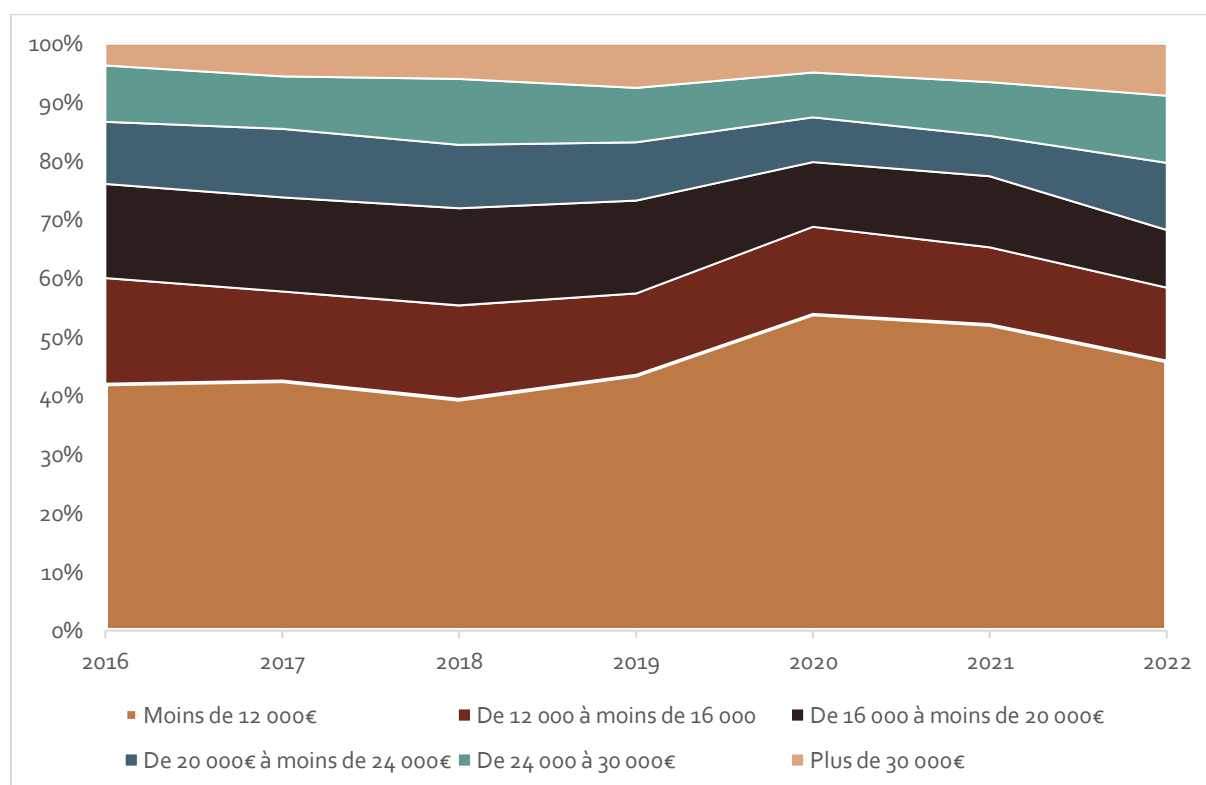
Evolution du nombre de salariés des arts visuels entre 2016 et 2022



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

On peut voir que les rémunérations sont également impactées par la crise sanitaire : la part de salariés des arts visuels percevant une rémunération annuelle nette inférieure à 12 000€ passe de moins de 40 % en 2018 à 54 % en 2020.

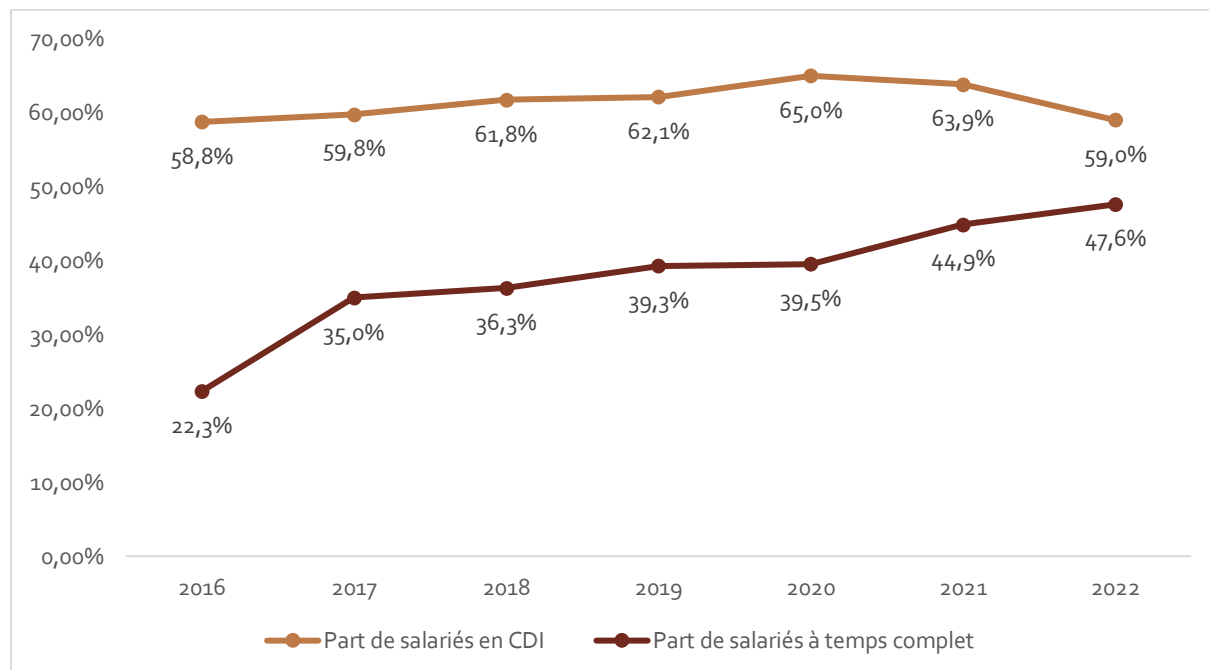
Evolution des rémunérations des salariés des arts visuels entre 2016 et 2022



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

Les conditions d'emploi semblent au contraire s'améliorer : on observe une augmentation de la part de salariés à temps complet sur l'ensemble de la période (2016-2022) et une augmentation de la part de salariés en CDI jusqu'en 2020.

Part de salariés en CDI et part de salariés à temps complet parmi les salariés des arts visuels



Source : Base Tous Salariés – fichier salariés 2022, Insee. Traitement : Sauléa

L'analyse statistique conduite à partir de la Base Tous salariés permet d'apporter des repères objectifs sur l'emploi salarié dans le champ des arts visuels, en dépit des limites inhérentes à la mesure statistique d'un champ marqué par la pluriactivité, la prédominance du non-salariat et des périmètres professionnels difficiles à stabiliser. Elle met en évidence la diversité des situations d'emploi, tant du point de vue des métiers que des statuts contractuels, et souligne des écarts significatifs selon les professions, notamment en matière de stabilité de l'emploi, de types de contrats et de conditions d'exercice.

L'exploitation de la base SIRENE, qui offre une entrée centrée sur les établissements et les activités économiques, permet de prolonger cette première lecture par l'emploi. Cette seconde approche vise à éclairer la diversité des structures du champ, leurs caractéristiques, leurs tailles et leurs champs d'activité, et à les mettre en regard des éléments tirés de l'exploitation de la Base Tous Salariés.

A retenir

Les enseignements issus de l'exploitation de la Base Tous Salariés



L'analyse de la Base Tous Salariés permet de produire **deux estimations très différentes** : **une première, à 66 120 salariés**, en considérant les cinq PCS classiquement utilisées pour identifier les emplois liés aux arts visuels, **et une seconde, à 3 780 salariés**, en se concentrant uniquement sur ceux évoluant effectivement au sein du champ culturel.

Ces estimations portent exclusivement sur les salariés des cinq PCS identifiées, hors indépendants et bénévoles. **Elles excluent donc les salariés occupant des fonctions support** ainsi que, plus largement, tous les métiers non couverts par ces PCS.

Les chiffres clés

66 120 ou **3 780 salariés** en fonction de la focale retenue.

Ces salariés sont majoritairement des professeurs d'art.

43 % exercent pour près de la moitié dans des **structures de 10 à moins de 20 postes**.

39 % exercent dans une structure basée en **Île-de-France**.

59 % de ces salariés sont en **CDI**.

Entre 70 et 86 % de temps complet, sauf pour les professeurs d'art parmi lesquels on compte **moins de 30 % de temps complet**.

L'analyse de la Base Tous Salariés permet de **produire deux estimations très différentes** : **une première, à 66 120 salariés**, en considérant les cinq PCS classiquement utilisées pour identifier les emplois liés aux arts visuels, **et une seconde, à 3 780 salariés**, en se concentrant uniquement sur ceux évoluant effectivement au sein du champ culturel.

Ces estimations portent exclusivement sur les salariés des cinq PCS identifiées, hors indépendants et bénévoles. Elles excluent donc les salariés occupant des fonctions support ainsi que, plus largement, tous les métiers non couverts par ces PCS.

03. LES CHIFFRES POUR LES ETABLISSEMENT (BASE SIRENE)

La base SIRENE est un répertoire officiel géré par l'Insee qui recense toutes les entreprises françaises à l'aide d'un identifiant unique. Il restitue notamment le code NAF de l'établissement. Sur cette base, les structures relevant potentiellement du champ des arts visuels peuvent être identifiées.



La base SIRENE recense tous les SIRET français, incluant entreprises, associations, établissements publics et entreprises individuelles.

Il est donc possible que les données présentées dans cette partie incluent des artistes-auteurs et indépendants.

	NAF	SIREN actifs	SIRET actifs	SIREN employeurs	SIRET employeurs	Part des SIRET employeurs
Cœur d'activité	7410Z	125 938	127 187	5 126	5 251	4,1 %
	7420Z	76 789	78 133	2 155	2 299	2,9 %
	9003A	140 046	141 721	1 192	1 208	0,9 %
	9003B	85 378	86 028	1 321	1 333	1,5 %

Exposition et patrimoine	9101Z	2 487	2 887	343	494	17,1 %
	9102Z	2 072	2 221	454	541	24,4 %
	9103Z	5 291	5 843	973	1 145	19,6 %

Enseignement culturel	8552Z	60 718	61 236	5 228	5 333	8,7 %
-----------------------	-------	--------	--------	-------	-------	-------

Source : Base SIRENE. Traitement : Sauléa

Au début de l'année 2026, la base SIRENE recense **433 069 établissements** (SIRET) actifs dont le code NAF de l'activité principal est considéré comme « cœur d'activité » pour le champ des arts visuels. Ces établissements appartiennent à **428 151 entreprises distinctes** (SIREN). La quasi-totalité des entreprises du champ ne possède ainsi qu'un seul établissement.

Parmi les établissements, **10 091 (soit 2,3 % de la population totale)** emploient au moins un salarié selon l'Insee. La très grande majorité d'entre eux ne sont ainsi pas employeurs.

Pour les établissements employeurs, la base fournit une tranche d'effectifs qui permet d'estimer le nombre de salariés au sein de la structure. Le tableau ci-dessous détaille la répartition des établissements des NAF « cœur d'activité » :

Tranche effectifs	SIRET	%
Sans salarié au cours de la dernière année	166	1,6 %
1 ou 2 salariés	3 115	30,9 %
3 à 5 salariés	862	8,5 %
6 à 9 salariés	260	2,6 %
10 à 19 salariés	165	1,6 %
20 à 49 salariés	89	0,9 %
50 à 99 salariés	15	0,1 %
100 à 199 salariés	2	0,0 %

Tranche effectifs	SIRET	%
200 à 249 salariés	5	0,0 %
250 à 499 salariés	2	0,0 %
500 à 999 salariés	1	0,0 %
Pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12	5 409	53,6 %

Source : Base SIRENE. Traitement : Sauléa

Lecture : 3 115 établissements dont l'activité principale est comprise dans les codes NAF 7410Z, 7420Z, 9003A et 9003B emploient entre 1 et 2 salariés. Ces établissements représentent 30,9 % des établissements employeurs

Les établissements employeurs emploient très majoritairement peu de salariés : seuls 5,4 % d'entre eux emploient plus de 5 salariés.

L'estimation des emplois sur la base des informations restituées par le répertoire SIRENE

La base SIRENE en accès libre ne fournit pas le nombre précis de salariés employés par les structures. Seules des estimations peuvent être produites sur la base des tranches d'effectifs renseignées.

Dans la suite du document, nous réalisons une série d'estimations de la population salariée. Pour ces estimations, trois bornes sont restituées :



- **Estimation basse** : pour chaque établissement, on suppose que le nombre de salariés correspond au minimum de la tranche d'effectifs. Par exemple, les établissements de la tranche 3 à 5 salariés sont considérés comme ayant 3 salariés.
- **Estimation médiane** : pour chaque établissement, on considère que le nombre de salariés correspond à la valeur médiane de sa tranche. Ainsi, les établissements de la tranche 3 à 5 salariés sont comptés comme ayant 4 salariés.
- **Estimation haute** : pour chaque établissement, on suppose que le nombre de salariés correspond au maximum de la tranche d'effectifs. Par conséquent, les établissements de la tranche 3 à 5 salariés sont considérés comme ayant 5 salariés.

Ces estimations ne permettent de comptabiliser que les salariés ou les agents publics, les indépendants ou bénévoles ne sont pas recensés.

Pour les établissements dont le code NAF est rattaché au « cœur d'activité » il est possible d'estimer que la population salariée qu'ils emploient est comprise en **13 500 et 25 000 salariés**.

Estimation basse	Estimation médiane	Estimation haute
13 641	19 711	25 501

Source : Insee Base SIRENE. Traitement : Sauléa

Quatre établissements employeurs sur 10 sont implantés en Île-de-France. Il est également estimé que plus d'un salarié sur deux du champ travaille au sein d'un établissement implanté en Île-de-France, région dont les établissements sont ainsi tendanciellement plus gros que la moyenne.

Région	SIRET	%	Est. basse	Est. méd.	Est. haute	% est. méd.
Auvergne-Rhône-Alpes	997	9,9 %	1 401	1 943	2 462	9,9 %
Bourgogne-Franche-Comté	208	2,1 %	199	285	369	1,4 %
Bretagne	377	3,7 %	390	559	721	2,8 %
Centre-Val de Loire	180	1,8 %	226	335	436	1,7 %
Corse	60	0,6 %	37	52	67	0,3 %
Grand Est	423	4,2 %	500	721	933	3,7 %
Guadeloupe	56	0,6 %	28	41	53	0,2 %
Guyane	20	0,2 %	11	16	21	0,1 %
Hauts-de-France	431	4,3 %	529	791	1 039	4,0 %
Île-de-France	4 163	41,3 %	7 180	10 375	13 422	52,6 %
Inconnu	334	3,3 %	30	43	56	0,2 %
La Réunion	46	0,5 %	30	42	54	0,2 %
Martinique	38	0,4 %	22	33	43	0,2 %
Mayotte	9	0,1 %	0	0	0	0,0 %
Normandie	263	2,6 %	263	379	489	1,9 %
Nouvelle-Aquitaine	635	6,3 %	734	1 085	1 417	5,5 %
Occitanie	668	6,6 %	634	916	1 185	4,6 %
Pays de la Loire	376	3,7 %	583	860	1 121	4,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	807	8,0 %	844	1 238	1 613	6,3 %

Source : Insee Base SIRENE. Traitement : Sauléa

Lecture : 997 établissements employeurs sont implantés en Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui représente 9,9 % de l'ensemble des établissements employeurs. Il est possible d'estimer que ces établissements emploient entre 1 401 et 2 462 salariés, ce qui représente 9,9 % de l'ensemble de la population salariée

Les statistiques publiques constituent un outil précieux pour dresser des repères globaux sur l'emploi et les structures culturelles, mais elles ne permettent pas de cerner de manière satisfaisante l'ensemble du champ des arts visuels. De nombreuses professions, en particulier les fonctions support, intermédiaires ou d'accompagnement, échappent aux nomenclatures existantes, tandis que les secteurs d'activité sont souvent trop larges ou mal définis pour distinguer les activités spécifiques aux arts visuels.

Ces limites nous ont conduit à proposer une démarche empirique, visant à reconstruire une base de données plus fine et plus proche de la réalité à partir des annuaires et répertoires de structures et d'acteurs affiliés ou recensés par les différents réseaux du champ.

A retenir



Les enseignements issus de l'exploitation de la base SIRENE

La base SIRENE permet de recenser **433 069 établissements actifs** dont le code NAF relève du « cœur d'activité » des arts visuels, appartenant à **428 151 entreprises distinctes**. La quasi-totalité ne possède qu'un seul établissement.

La population salariée des établissements du cœur d'activité est estimée entre **13 500 et 25 500 salariés**, selon que l'on utilise l'estimation basse, médiane ou haute.

Les chiffres clés

433 069 établissements distincts sont recensés.

Parmi ceux-ci, **10 091 sont des structures employeuses**... mais 54 % n'ont employé aucun salarié au cours de l'année de référence passée.

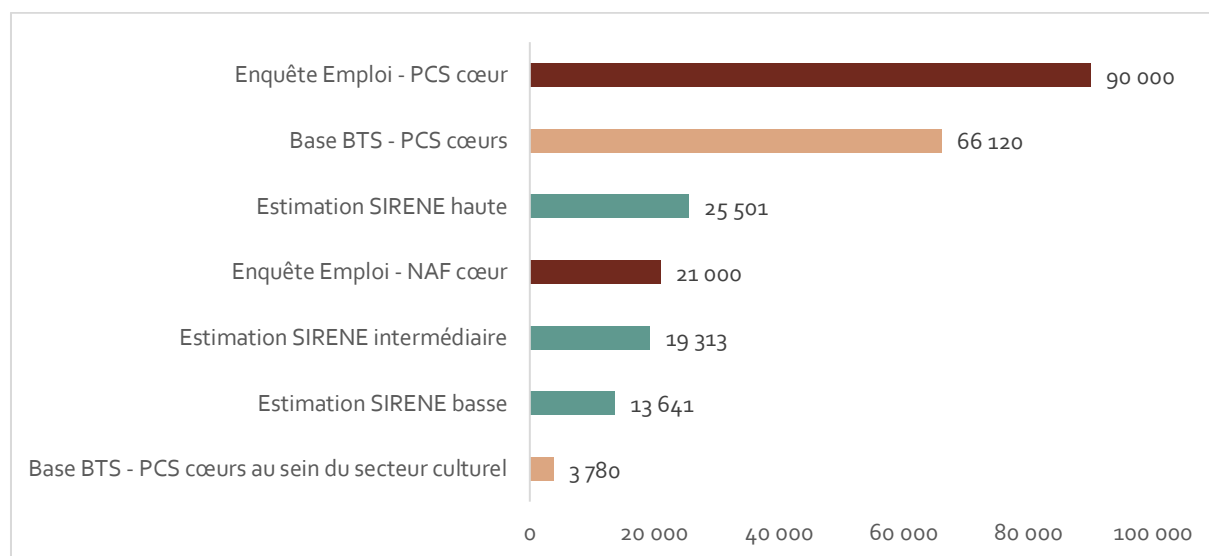
La population salariée qu'elles emploient est estimée entre **13 500 et 25 500 salariés**.

41 % des structures employeuses sont situées **en Île-de-France**. On peut estimer que ces structures franciliennes regroupent 53 % des salariés.

04. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

La statistique publique permet d'estimer le nombre d'emplois sous statut salarié au sein du champ des arts visuels, avec cependant **des variations importantes en fonction des bases de données mobilisées**. Ces écarts sensibles montrent la complexité qui entoure la délimitation du périmètre du champ des arts visuels au sein des nomenclatures.

Estimation d'emplois salariés au sein du champ des arts visuels en fonction des sources et nomenclatures



Source : Insee, Enquête Emploi ; Traitement DEPS ministère de la Culture, Base Tous Salariés et base SIRENE ; Traitement : Sauléa

L'Enquête Emploi et la **Base Tous Salariés** permettent de restituer des indicateurs clés sur les salariés, identifiés via la nomenclature PCS et/ou les codes NAF.

Le travail réalisé sur la Base Tous Salariés a permis d'identifier **3 780 salariés** appartenant à la fois à l'une des 5 PCS retenues et au secteur des arts, spectacles et activités récréatives. Pour ces salariés, les indicateurs clés suivants peuvent être mis en avant.



62,5 % de ces salariés sont des **professeurs d'art**



On compte **59,7 %** de **femmes**



43,2 % sont dans des structures de **10 à moins de 20 postes**



38,7 % travaillent en **Île-de-France**



59 % sont en **CDI**



47,6 % sont à **temps complet**



Le nombre de salariés comme les rémunérations ont été impactés par **la crise sanitaire** : le secteur enregistre une baisse du nombre de salariés et des rémunérations entre 2016 et 2022.

La **base SIRENE** permet quant à elle d'identifier les entreprises et établissements dont l'activité relève du champ des arts visuels. Elle permet ainsi de quantifier les structures qui interviennent (à grosse maille) dans le champ des arts visuels, d'identifier les structures employeuses, d'obtenir une estimation du volume d'emploi (sans les caractéristiques des postes), d'identifier leur localisation, leurs statuts, etc.

Le travail réalisé sur cette base a permis d'identifier **433 069 établissements actifs** dont le code NAF relève du « cœur d'activité » des arts visuels, appartenant à **428 151 entreprises distinctes**. La population salariée des établissements du cœur d'activité est estimée entre **13 500 et 25 500 salariés**.



54 % des établissements n'ont **pas de salarié** au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12



41 % des établissements sont implantés en **Île-de-France**

05. LIMITES DE L'APPROCHE VIA LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Si les statistiques publiques constituent un outil indispensable pour objectiver les grandes caractéristiques du champ des arts visuels, leur mobilisation appelle un certain nombre de précautions. Les nomenclatures statistiques existantes ont été conçues pour des usages généraux et peinent à saisir les spécificités d'un champ particulièrement hétérogène par les activités qu'il recouvre, les statuts d'emploi et de rémunérations, et la disparité des modèles économiques qui le caractérisent (IGAC-IG Insee, 2025). Les catégories mobilisées — qu'il s'agisse des PCS pour les métiers ou des codes NAF pour les activités des structures — ne permettent de suivre que très imparfaitement le champ des arts visuels.

L'approche par les PCS est plutôt centrée sur les artistes et créateurs, elle n'inclue donc pas a priori les salariés exerçant des professions transverses et/ou non artistiques. Les galeristes (PCS 223F) ou les professeurs d'art ne sont également pas inclus dans le périmètre des arts visuels dans les publications du ministère de la Culture. Plus largement, les personnels des institutions publiques (du ministère, du CNAP, des DRAC et FRAC, etc.), des collectivités et des associations assurant des fonctions d'administration, de direction, de gestion, de médiation, ou encore de logistique ne figurent pas dans les données étudiées. **Toutes ces professions qui interviennent en appui de la création et/ou contribuent à sa diffusion sont pourtant indispensables à l'écosystème des arts visuels et sont les principales activités concernées par l'emploi salarié dans le champ (Gouyon et Patureau, 2012). Ne pas les prendre en compte dans le portrait statistique du champ conduit ainsi à la minimisation des effectifs salariés.**

Une façon de dépasser cet écueil pourrait être en théorie de croiser les PCS associées à ces professions support avec les secteurs d'activité des structures, mais ces derniers (identifiés *via* les codes NAF) ne permettent qu'imparfaitement de distinguer les arts visuels des autres domaines artistiques et culturels. A titre d'exemple, s'agissant de la photographie, le code NAF 7420Z recouvre principalement des activités de services techniques, obligeant à des détournages multiples sur des populations très faibles pour séparer, par exemple, les « créations artistiques en studio » des photos d'identité ou des photos militaires, présentes dans le même sous-code NAF. Le même type de difficulté s'observe pour les activités de design et du graphisme qui ne parviennent pas à être repérées de manière suffisamment distincte par la statistique publique (IGAC-IG Insee, 2025).

Par ailleurs, les diagnostics territoriaux réalisés par les SODAVI (sur la base de données privées le plus souvent, collectées par des dispositifs d'enquête ad hoc) montrent que les établissements étudiés ne relèvent que rarement des codes NAF habituellement retenus pour identifier le champ des arts visuels (9003A, 9003B, 7420Z, 7410Z). L'étude OPP des arts visuels en Pays de la Loire¹⁶, centrée sur les structures employeuses, montre par exemple que 36 % des structures répondantes ont le code NAF 9499Z (autre organisation fonctionnant par adhésion volontaire) et 15 % 8411Z (administration publique générale). Les codes NAF 9003A (création artistique relevant des arts plastiques) et 9003B (Autres créations artistiques) ne représentent que 16 % des structures étudiées dans le cadre de cette démarche.

¹⁶ Pôle arts visuels Pays de la Loire, « Étude socio-économique des structures et indépendant·es de la filière des arts visuels en Pays de la Loire, à partir des données 2019 collectées entre mai et octobre 2021. », octobre 2022

La nomenclature NAF 2025, vers une meilleure identification des arts visuels ?¹⁷

La nomenclature NAF 2025, qui sera mobilisée à partir de 2026, comprend de nouvelles sous-classes spécifiques aux arts visuels et devrait ainsi permettre, à l'avenir, de mieux repérer les salariés des arts visuels dans les données publiques. En effet, la sous-classe « Création artistique relevant des arts plastiques » (9003A) est divisée en deux sous-classes dans la nouvelle nomenclature :

- « Activités de création en arts visuels » (9012Y) : les activités des artistes indépendants (par exemple les sculpteurs, les peintres, les dessinateurs, les calligraphes, les graveurs, les graveurs à l'eau-forte), la création d'œuvres d'arts visuels sous forme numérique, les créations d'œuvres d'art comportant des installations lumineuses.
- « Conservation, restauration et autres activités de soutien pour la préservation du patrimoine culturel (9130Y) : la conservation et la restauration de biens historiques et archéologiques ; le conseil en matière de conservation et de restauration du patrimoine culturel et les activités nécessaires à la numérisation du patrimoine culturel

S'ajoute également la sous-classe « Gestion d'installations et de lieux de production et de diffusion des arts visuels » (9031G) qui renvoie à l'exploitation de structures culturelles qui soutiennent la création artistique dans le domaine des arts visuels (actuellement dans la sous-classe « Gestion de salles de spectacles » (9004Z)).

Enfin, la sous-classe « Autre création artistique » (90.03B) ne devrait plus être mobilisée pour étudier le champ des arts visuels, puisqu'elle ne regroupe normalement dans la nouvelle nomenclature que des activités de création littéraire et de composition musicale, et les activités chorégraphiques.

Les auteurs du rapport au Parlement de 2017 sur la situation des arts visuels s'interrogent en outre sur la fiabilité d'une source déclarative comme l'enquête Emploi, « *qui ne rend que pour partie compte de la réalité du métier exercé et de ces conditions d'exercice* ».

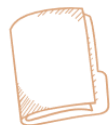
Les nomenclatures PCS et NAF ne permettent donc qu'imparfaitement :

- D'isoler les arts visuels des autres domaines artistiques et culturels
- D'identifier et inclure les métiers non-artistiques (fonctions supports) de ce champ, alors qu'elles représentent la majorité des emplois salariés

Elles permettent néanmoins de produire un premier panorama du champ et d'en dégager des tendances générales.

¹⁷ La documentation INSEE accompagnant l'actualisation de la nomenclature NAF et notamment la table de correspondance NAF rév 2 vers NAF 2025 est disponible à cette adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/8181066>

Schéma récapitulatif des estimations et limites des statistiques publiques



Publications ministérielles (Enquête Emploi)

≈ 90 000 salariés
(en 2020)

PCS : Artisans d'art (214E)
Artistes plasticiens (354A)
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465A)
Photographes (465C)
Ouvriers d'art (637B)

- N'est pas focalisée sur le public salarié
- Les emplois peuvent être identifiés via la nomenclature PCS.
- La NAF des établissements employeurs n'est restituée que sur 88 postes. Les secteurs étudiés seront ainsi 90 «Activités créatives, artistiques et de spectacle » (et la photographie et le design sont dans le code 74 «Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques »).

≈ 21 000 salariés
(en 2020)

NAF : Création artistique relevant des arts plastiques (9003A)
Autres créations artistiques (9003B)
Activités photographiques (7420Z) Activités spécialisées du design (7410Z)



Base Tous Salariés

66 120 salariés dans les PCS visées, dont 3 780 appartenant également au secteur arts, spectacles et activités récréatives (en 2022)

PCS : Artisans d'art (214E)
Artistes plasticiens (354A)
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (465A)
Photographes (465C)
Ouvriers d'art (637B)
NAF : R – Arts, spectacles et activités récréatives

- Permet de restituer des indicateurs clés sur les salariés, identifiés via la nomenclature PCS.
- La NAF des établissements employeurs n'est restituée que sur 38 postes → comme pour l'EEC, seuls les métiers « cœurs d'activité » pourront être identifiés (pour le secteur RZ «Arts, spectacles et activités récréatives »).



Base SIRENE

Entre 13 500 et 25 500 salariés

NAF : Création artistique relevant des arts plastiques (9003A)
Autres créations artistiques (9003B)
Activités photographiques (7420Z) Activités spécialisées du design (7410Z)

- Permet d'identifier les entreprises et établissements dont l'activité est dans le champ des arts visuels.
- Permet de quantifier les structures qui interviennent (à grosse maille) dans le champ des arts visuels, d'identifier les structures employeuses, d'obtenir une estimation du volume d'emploi (sans les caractéristiques des postes), d'identifier leur localisation, leurs statuts, etc.

IV. ETUDIER LES ARTS VISUELS VIA UNE DEMARCHE EMPIRIQUE

De nombreuses organisations regroupent des structures et professionnels qui se réclament des arts visuels et plusieurs d'entre elles proposent des annuaires de leurs membres. Il est donc possible de récupérer ces informations et de les croiser avec la base SIRENE afin d'obtenir des chiffres clés sur le champ et ses salariés. Cette méthodologie permet de dresser un état des lieux des structures employeuses plus proche de la réalité que ce que permettent les statistiques publiques.

Nous nous sommes assurés ici de n'inclure que des structures qui se réclament du champ des arts visuels. Le croisement avec les données de la base SIRENE permet en outre une estimation du volume d'emplois sur l'ensemble et pour chaque structure. Enfin, les travaux ont permis la constitution d'un annuaire qui sera réexploitable à des fins d'enquête.

La démarche permet de quantifier les structures et d'obtenir une estimation du volume d'emplois à l'échelle du champ. Elle ne permet néanmoins pas de qualifier les emplois présents au sein des structures employeuses. Par ailleurs les structures hors réseaux ou de réseaux ne rendant pas publics les identités de leurs adhérents n'ont pas pu être identifiées.

01. LA CONSTITUTION D'UN « ANNUAIRE » DES STRUCTURES DES ARTS VISUELS

Cette démarche a été organisée de la façon suivante :

- **Etape 1** – Recensement des principaux réseaux professionnels à l'échelle des arts visuel et identification de ceux qui proposent un annuaire de structures. Le tableau ci-dessous récapitule les sources mobilisées :

Réseaux de diffuseurs et d'écoles

- **ADRA** : association de développement et de recherche sur les artothèques
- **ANDEA** : association nationale des écoles supérieures d'art
- **ANEAT** : association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs
- **APPEA** : association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art
- **Arts en résidence**
- **Bear** : bibliothèques d'écoles d'art en réseau
- **DCA** : association française de développement des centres d'art contemporain
- **HACNUM** – réseau national des arts hybrides et cultures numériques
- **Platform** (réseau des FRAC)
- Label national CACIN (centre d'art contemporains d'intérêt national)
- **Réseau LUX** : réseau national des festivals et foires
- **Réseau Diagonal** : structures de production et de diffusion d'images (photographiques)
- **Lieux intermédiaires et indépendants (CNLII)**
- **CNAP** : Centre national des arts plastiques
- **CPGA** : Comité professionnel des galeries d'art

Réseaux professionnels	→ BLA! Association nationale des professionnels de la médiation en art contemporain	→ Réseau Documents d'artistes
		→ FRAAP : réseaux et associations d'artistes plasticiens et plasticiennes https://atlas-ata.fr/
Réseaux géographiques	→ AC/RA (Auvergne-Rhône-Alpes)	→ Plan d'Est (GE)
	→ Air de midi (Occitanie)	→ Pôle arts visuels Pays de la Loire (PDL)
	→ Astre (NA)	→ RN13BIS (Normandie)
	→ ACB (Bretagne)	→ Seize mille (BFC)
	→ 50° Nord (HDF)	→ TRAM (Paris / IDF)
	→ Botox(s) (Alpes et Riviera)	→ Réseau Actes IF – lieux artistiques et indépendants d'IDF
	→ Devenir Art (CVDL)	
	→ PAC (Provence)	

L'annuaire constitué comprend 6 153 lignes. Une fois les noms des structures nettoyés¹⁸, nous identifions 4 723 structures distinctes.

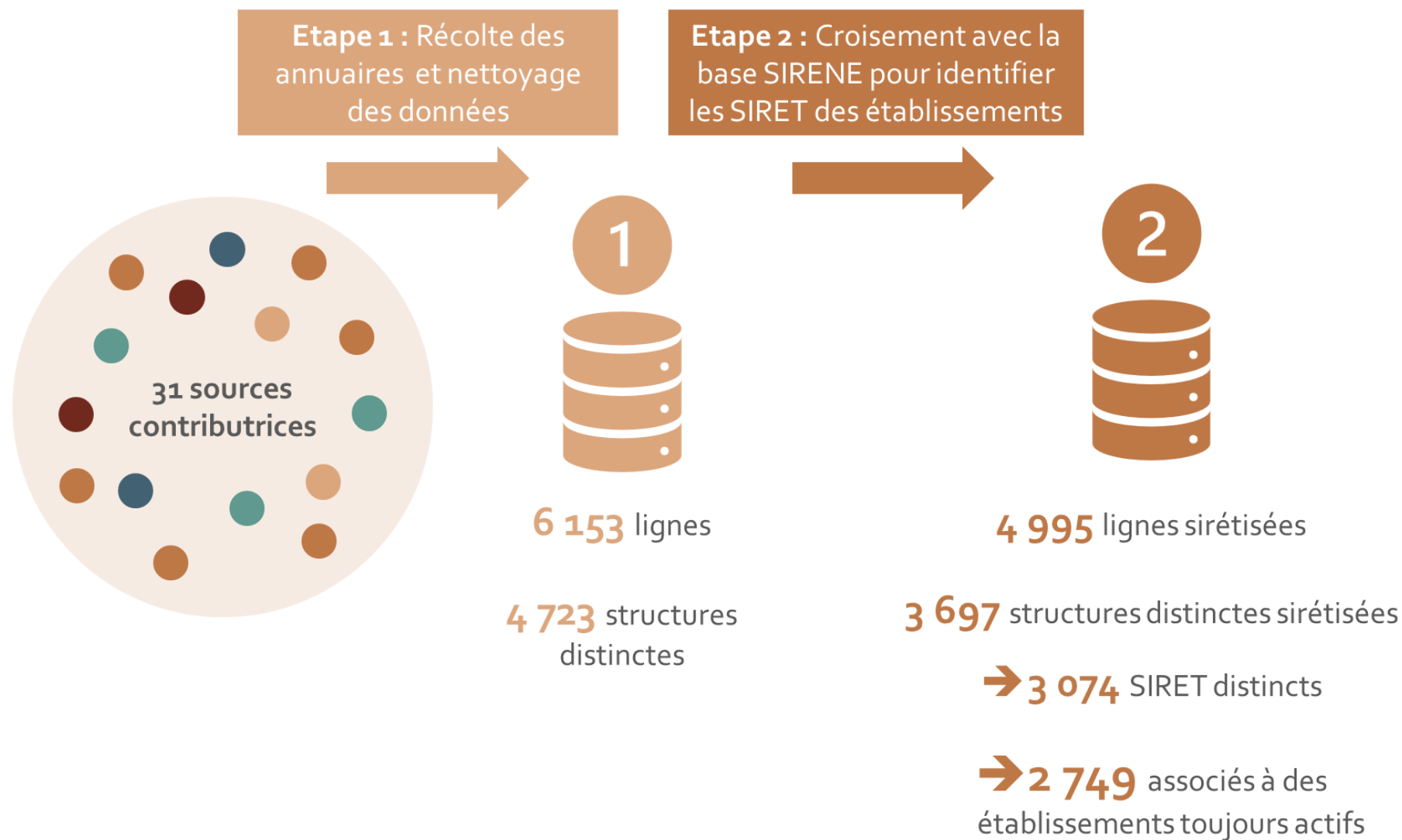
- **Etape 2** – Récupération, via la sollicitation des réseaux ou par la récupération des informations sur les sites web, des informations sur les structures (raison sociale et adresse) afin de constituer une base de données ad hoc.
- **Etape 3** – Siretisation de la base de données, c'est-à-dire récupération du SIRET de chaque structure, par recherche manuelle ou rapprochement automatique. Cette étape est essentielle en ce qu'elle permet de :
 - Dédoublonner les structures, dans un contexte où une même structure peut se retrouver au sein de plusieurs annuaires de réseaux ;
 - Récupérer des données administratives sur la structure, telles que ses effectifs salariés (par tranche), sa localisation, le nombre d'établissements de l'entreprise, le code NAF de son activité principale, etc.).

Elle présente néanmoins quelques limites :

- Toutes les structures ne disposent pas d'un SIRET dédié (par exemple, les structures portées par des collectivités territoriales ou certaines associations) ;
- Les noms et adresses de certaines structures ne permettent pas d'identifier de manière fiable le SIRET (notamment car le nom usuel de la structure est éloigné de la raison sociale renseignée dans la base SIRENE) ;
- Les informations contenues dans la base SIRENE peuvent présenter un niveau de la fiabilité modéré notamment s'agissant des tranches d'effectifs associés aux établissements.

¹⁸ Le nettoyage réalisé comprend la mise en majuscules de l'ensemble des lettres des raisons sociales, le retrait des accents et autres caractères spéciaux, ainsi que la suppression des espaces dédoublés. Ces ajustements permettent d'harmoniser la rédaction des raisons sociales et de commencer à identifier les structures en doublon.

Schéma récapitulatif de la démarche de sirétisation



02. LE PANORAMA EMPIRIQUE DU CHAMP DES ARTS VISUELS

Un SIRET a pu être affecté à 3 697 structures de l'annuaire sur les 4 723 identifiées, soit 78,3 % du jeu de données. **Au total, la liste constituée comprend 3 074 SIRET distincts.**



Les structures étudiées dans le cadre du panorama sont des associations, entreprises, institutions publiques, etc. Les artistes-auteurs et autres travailleurs indépendants ne sont pas comptés parmi les structures recensées.

Source	Noms propres	SIRET	SIRET actifs
CNAP	2 113	1 652	1 457
FRAAP	1 291	938	878
CPGA	308	302	295
CNLII	259	209	191
ACRA	125	98	89
HACNUM	123	84	76
Pôle arts visuels Pays de la Loire	107	87	74
ASTRE	99	95	88
ACB	80	63	52
BLA !	71	56	51
PAC (Provence)	69	54	46
50° Nord	65	42	38
BEAR	64	50	45
DCA	58	54	50
ANDEA	57	55	53
Codes NAF Gestion de musées rattachés à la branche des ELAC	56	56	55
ANEAT	53	34	29
Air de Midi	52	46	45
Devenir art	51	40	36
CACIN	48	44	42
Arts en résidence	43	37	32
Seize mille	43	36	34
ANDRA	40	24	19
TRAM	39	30	28
Botox(s)	38	25	23
Plan d'Est	36	31	26
Réseau Diagonal	31	28	23
Réseau LUX	31	25	19

Source	Noms propres	SIRET	SIRET actifs
Actes if	27	26	23
APPEA	26	24	22
Platform	23	22	22
RN13BIS (Normandie)	21	21	21
Réseau Documents d'artistes	8	8	7

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa



Parmi les 3 074 SIRET identifiés, 3 069 ont été retrouvés au sein de la base SIRENE. 2 749 de ces SIRET, soit 89,6 % de l'échantillon, sont toujours actifs.

Les analyses présentées ci-après se concentrent sur des 2 749 établissements actifs.

Ces 2 749 établissements représentent 2 698 SIREN : la quasi-totalité des entreprises et structures identifiées sont ainsi mono-établissement.

a. Les codes NAF représentés : des résultats qui confirment les intuitions sur la statistique publique

Les structures identifiées sont réparties sur **139 codes NAF distincts**, allant de la création artistique à la location de terrains et d'autres biens immobiliers, en passant par l'administration publique.

Le code NAF rassemblant le plus de structure est le 94.99Z, associé aux « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Il s'agit de l'activité principale du plus du quart (26,3 %) des établissements identifiés. Viennent ensuite les « Arts du spectacle vivant » (12,4 %) et les « Autres commerces de détail spécialisés divers » (10,4 %). A eux seuls, ces trois codes NAF regroupent la moitié des structures identifiées. Les 20 codes NAF les plus représentés rassemblent 85,2 % des établissements de l'annuaire.

TOP 20 des NAF les plus représentés

Code NAF	Définition	SIRET distincts	%
94.99Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	723	26,3
90.01Z	Arts du spectacle vivant	342	12,4
47.78C	Autres commerces de détail spécialisés divers	285	10,4
90.03A	Création artistique relevant des arts plastiques	162	5,9
91.02Z	Gestion des musées	131	4,8
85.42Z	Enseignement supérieur	83	3,0
47.79Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	81	2,9
58.11Z	Edition de livres	77	2,8
90.02Z	Activités de soutien au spectacle vivant	74	2,7
90.03B	Autre création artistique	72	2,6
91.03Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	48	1,7

Code NAF	Définition	SIRET distincts	%
85.52Z	Enseignement culturel	41	1,5
59.11C	Production de films pour le cinéma	38	1,4
84.12Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que la sécurité sociale	33	1,2
93.29Z	Autres activités récréatives et de loisirs	32	1,2
68.20B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	31	1,1
90.04Z	Gestion des salles de spectacles	31	1,1
82.30Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	24	0,9
84.11Z	Administration publique générale	18	0,7
58.14Z	Edition de revues et périodiques	17	0,6

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

Les quatre codes NAF « cœur » habituellement retenus pour identifier les arts visuels dans les statistiques publiques représentent moins de 10 % des établissements identifiés.

Code NAF	Définition	SIRET distincts	%
90.03A	Création artistique relevant des arts plastiques	162	5,9
90.03B	Autre création artistique	72	2,6
74.20Z	Activités photographiques	16	0,6
74.10Z	Activités spécialisées du design	8	0,3

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

Ce constat fait écho aux travaux qui ont été conduits à une échelle territoriale ou sectorielle. Par exemple, l'étude menée par le Pôle arts visuels Pays de la Loire¹⁹ soulignait l'importance occupée par le code 94.99Z et la forte dispersion entre les autres codes NAF, perçues comme la traduction du manque d'identifiant disponible pour les structures des arts visuels dans les nomenclatures de la statistiques publiques.

b. Environ la moitié des structures identifiées sont des structures employeuses

Sur les 2 749 établissements actifs identifiés, un peu moins de la moitié (49,1 %) sont renseignées dans la base SIRENE comme étant des structures employeuses.

Parmi ces structures, on trouve principalement des structures de moins de 10 salariés. Ces dernières représentent 57 % des structures employeuses. Les effectifs de 18,6 % des structures sont inconnus du fait du rythme d'actualisation de la base SIRENE.

¹⁹ Pôle arts visuels Pays de la Loire, *ibid*, octobre 2022

Répartition par tranches d'effectifs des structures employeuses

Tranche des effectifs salariés de l'établissement	SIRET distincts	%
0 salarié (pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé au moins un salarié au cours de l'année de référence)	35	2,6
1 ou 2 salariés	324	24,0
3 à 5 salariés	260	19,3
6 à 9 salariés	152	11,3
10 à 19 salariés	104	7,7
20 à 49 salariés	92	6,8
50 à 99 salariés	64	4,7
100 à 199 salariés	30	2,2
200 à 249 salariés	7	0,5
250 à 499 salariés	13	1,0
500 à 999 salariés	9	0,7
1 000 à 1 999 salariés	3	0,2
2 000 à 4 999 salariés	4	0,3
5 000 salariés et plus	1	0,1
Effectifs inconnus ou pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12)	251	18,6

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

Les établissements du champ des arts visuels sont très majoritairement de petites structures : près des trois quarts (75,8 %) emploient moins de 10 salariés. Pour autant, l'échantillon met en évidence **une taille moyenne légèrement supérieure à celle observée à l'échelle nationale**, où 83,5 % des établissements comptaient moins de 10 salariés en 2023 (URSSAF).

c. Une forte concentration des structures en Île-de-France.

Répartition par région des établissements actifs

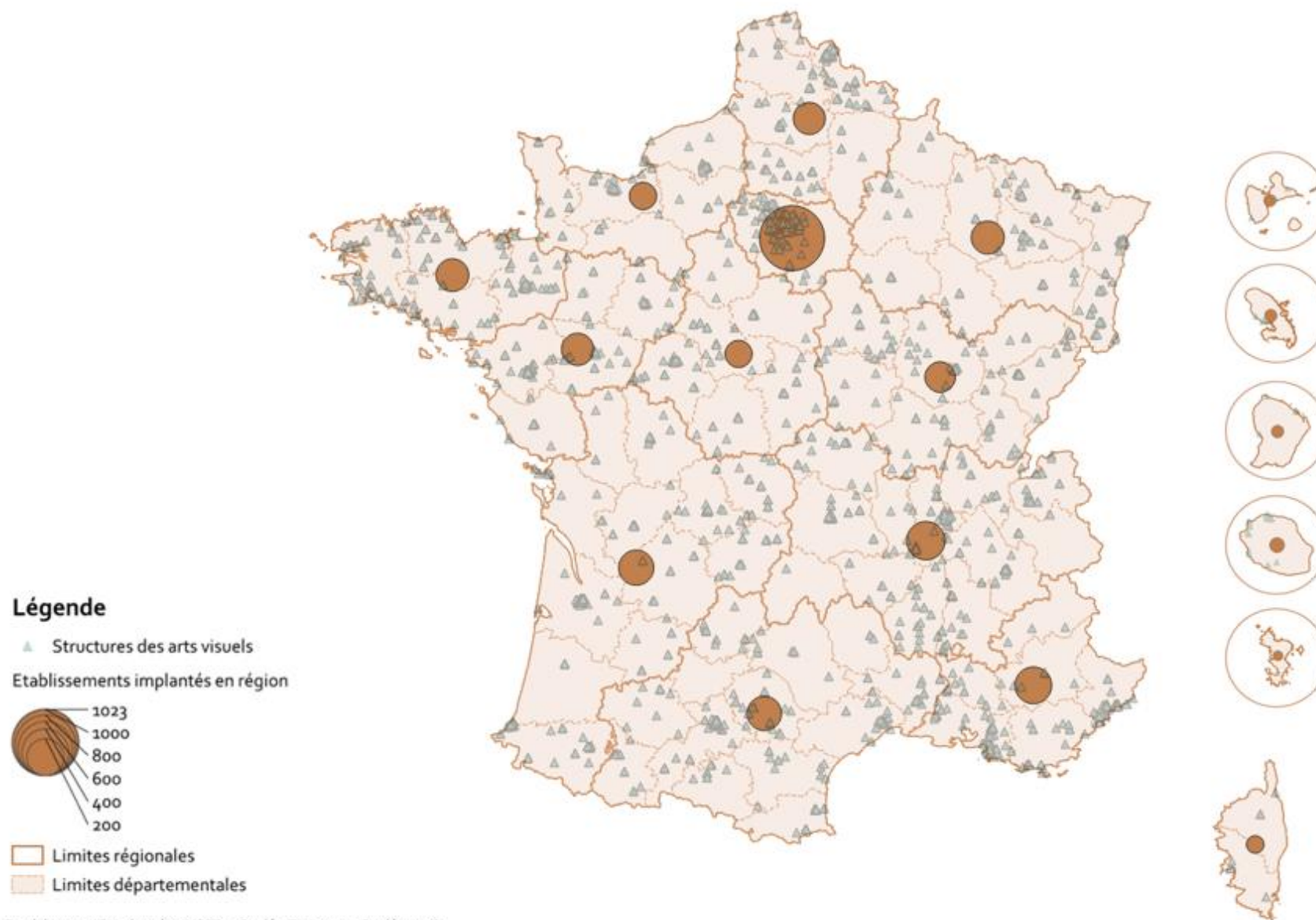
Région	SIRET distinct	%
Île-de-France	1 023	37,2
Auvergne-Rhône-Alpes	244	8,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	214	7,8
Nouvelle-Aquitaine	187	6,8
Occitanie	174	6,3
Grand Est	153	5,6
Bretagne	148	5,4
Pays de la Loire	141	5,1
Hauts-de-France	137	5,0

Région	SIRET distinct	%
Bourgogne-Franche-Comté	117	4,3
Normandie	79	2,9
Centre-Val de Loire	77	2,8
La Réunion	16	0,6
Inconnu	15	0,5
Corse	9	0,3
Guyane	5	0,2
Martinique	5	0,2
Guadeloupe	4	0,1
Mayotte	1	0,0

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

L'implantation géographique des établissements respectent peu la répartition de la population française : à titre d'exemple la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième en termes d'établissements des arts visuels, alors qu'elle n'est que la 7^e région la plus peuplée de France.

Répartition des structures des arts visuels selon les régions



d. Les projections d’emplois salariés

La base SIRENE ne renseignant que des tranches d’effectifs, elle ne permet pas de connaître avec précision le nombre de salariés employés dans chaque structure. Elle permet toutefois de réaliser des projections sur le nombre de salariés (du secteur privé ou agents publics) au sein du champ en 2025²⁰.

Comme pour l’exploitation de la base SIRENE présentée en partie III. 04, trois bornes d’estimations sont présentées :

- Une estimation basse qui retient la borne inférieure de la tranche d’effectifs ;
- Une estimation haute qui retient la borne supérieure de la tranche d’effectifs ;
- Une estimation médiane qui retient la médiane des deux bornes.

Nous proposons par ailleurs deux niveaux d’estimations :

- Un premier niveau où nous incluons dans les calculs l’ensemble des établissements actifs et employeurs au sein de notre annuaire ;
- Un second niveau exclut les établissements appartenant aux tranches d’effectifs de 1 000 à 1 999 salariés et plus. Après vérification manuelle, les activités de ces grandes structures relèvent en effet de manière très marginale du champ des arts visuels, et leur inclusion biaiserait les estimations dans la mesure où elles concentrent un nombre élevé de salariés.



Ces projections portent sur le nombre de salariés du secteur privé ou agents publics. Elles excluent les emplois indépendants et les bénévoles.

Ces projections comptabilisent tous les salariés et agents des structures employeuses. **Tous les salariés recensés ne travaillent ainsi pas nécessairement dans le champ des arts visuels. Il est de ce fait probable que les estimations surestiment le nombre de salariés qui travaillent dans le champ des arts visuels.**

Niveau	Estimation basse	Estimation médiane	Estimation haute
Tous les établissements	36 246 salariés	54 094 salariés	70 320 salariés
Tranches d’effectifs importantes retirées	20 246 salariés	29 946 salariés	39 327 salariés

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

Ces projections suggèrent un nombre de salariés supérieur à celui estimé si l’on ne considère que les établissements des quatre codes NAF « cœur » (90.03A, 90.03B, 74.10Z, 74.20Z), dont l’estimation basse est de 13 641 salariés et l’estimation haute 25 501 salariés.

Elles sont à l’inverse bien en deçà du chiffrage basé sur les PCS « cœur » (214E, 354A, 465A, 465C et 637B), qui regroupent 66 120 salariés (Base Tous Salariés, Insee). Elles suggèrent en revanche un nombre de salariés beaucoup plus important que les 3 780 identifiés dans la partie précédente (partie

²⁰ L’extraction de la base SIRENE a été effectuée en décembre 2025. L’INSEE met à jour chaque année les variables relatives aux effectifs ; les tranches d’effectifs les plus anciennes datent ainsi de décembre 2024. Par ailleurs, le renseignement des tranches d’effectifs n’est pas obligatoire pour les établissements de moins de trois ans.

III) par le croisement des PCS « cœur » et du code NAF « Arts, spectacles et autres activités récréatives ».



Les projections réalisées par la suite sont calculées en retirant les établissements appartenant aux tranches d'effectifs de 1 000 à 1 999 salariés et plus. Après vérification manuelle, les activités de ces grandes structures relèvent en effet de manière très marginale du champ des arts visuels, et leur inclusion biaiserait les estimations dans la mesure où elles concentrent un nombre élevé de salariés.

La répartition géographique des salariés ne coïncide pas strictement à la répartition des structures : si l'Île-de-France reste de loin en tête, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se classe seconde du point de vue des effectifs salariés quand elle n'est que la troisième du point de vue des structures. De même, l'Occitanie passe ici à la troisième place alors qu'elle n'occupait que la cinquième place dans la répartition des structures. L'écart est encore plus flagrant pour la Normandie, qui passe de la onzième à la cinquième place, suggérant que cette région compte relativement peu de structures, mais que celles-ci emploient davantage de salariés que les structures d'autres régions. À l'inverse, la Nouvelle-Aquitaine, qui passe de la quatrième à la neuvième place, semble se caractériser par un grand nombre de très petites structures.

Région	Estimation basse	Estimation médiane	Estimation haute
Île-de-France	10 566	15 328	19 955
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 371	3 574	4 747
Auvergne-Rhône-Alpes	1 163	1 734	2 280
Occitanie	1 104	1 672	2 222
Normandie	965	1 445	1 918
Hauts-de-France	766	1 174	1 558
Grand Est	721	1 067	1 392
Bretagne	682	1 023	1 355
Nouvelle-Aquitaine	645	970	1 275
Pays de la Loire	508	783	1 044
Bourgogne-Franche-Comté	305	469	623
Centre-Val de Loire	277	430	573
La Réunion	114	186	253
Martinique	41	72	100
Corse	11	17	21
Guyane	6	8	9
Guadeloupe	1	2	2

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

De même, la répartition par code NAF varie lorsqu'on s'intéresse aux effectifs. Alors que le code NAF 94.99Z regroupe la part la plus importante des structures identifiées, c'est le code 85.42Z qui rassemble le plus de salariés.

Code NAF	Définition	Estimation basse	Estimation médiane	Estimation haute
85.42Z	Enseignement supérieur	4 210	6 405	8 542
84.11Z	Administration publique générale	2 700	4 050	5 391
91.02Z	Gestion des musées	2 143	3 165	4 155
90.01Z	Arts du spectacle vivant	1 534	2 321	3 062
94.99Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	1 002	1 382	1 735
90.04Z	Gestion des salles de spectacle	954	1 434	1 900
90.02Z	Activité de soutien au spectacle vivant	724	1 087	1 442
91.03Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	719	1 091	1 451
84.12Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que la sécurité sociale	612	861	1 098
58.11Z	Edition de livres	596	889	1 174
59.11A	Production de films et de programmes pour la télévision	523	782	1 039
85.52Z	Enseignement culturel	426	639	846
47.78C	Autres commerces de détail spécialisés divers	417	607	783
55.90Z	Autres hébergements	270	410	548
90.03B	Autre création artistique	263	319	371
85.31Z	Enseignement secondaire général	220	335	447
85.32Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	220	335	446
47.79Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	209	296	375
59.14Z	Projection de films cinématographiques	206	233	259
72.20Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	200	225	249
85.60Z	Activité de soutien à l'enseignement	200	225	249
90.03A	Création artistique relevant des arts plastiques	189	272	349

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

e. Les structures et les emplois selon leur activité au sein du champ des arts visuels

La majorité des 2 749 établissements identifiés sont rattachés à l'activité de diffusion, qui regroupe les structures proposant une programmation artistique, régulière ou ponctuelle, et organisant les conditions de rencontre entre les œuvres et les publics, le plus souvent sous la forme d'expositions temporaires ou permanentes (voir partie II).

Le tableau ci-après fournit la répartition détaillée des établissements en fonction de leur activité au sein du champ des arts visuels. Un même établissement peut avoir plusieurs activités, par exemple diffusion et création artistique.

Activité	SIRET distincts	%
Diffusion	2 271	82,6 %
Création artistique	331	12 %
Formation	118	4,3 %
Autre	60	2,2 %

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

C'est aussi la fonction diffusion qui concentre le plus grand nombre de salariés parmi les structures employeuses.

Activité	Estimation basse	Estimation médiane	Estimation haute
Diffusion	14 805	21 677	28 325
Formation	3 211	4 920	6 566
Création artistique	2 206	3 316	4 392
Autre	276	413	545

Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

03. SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS DE LA DÉMARCHE EMPIRIQUE



2 749 établissements actifs identifiés



49 % de structures employeuses

Entre 20 246 et 39 327 salariés en 2025



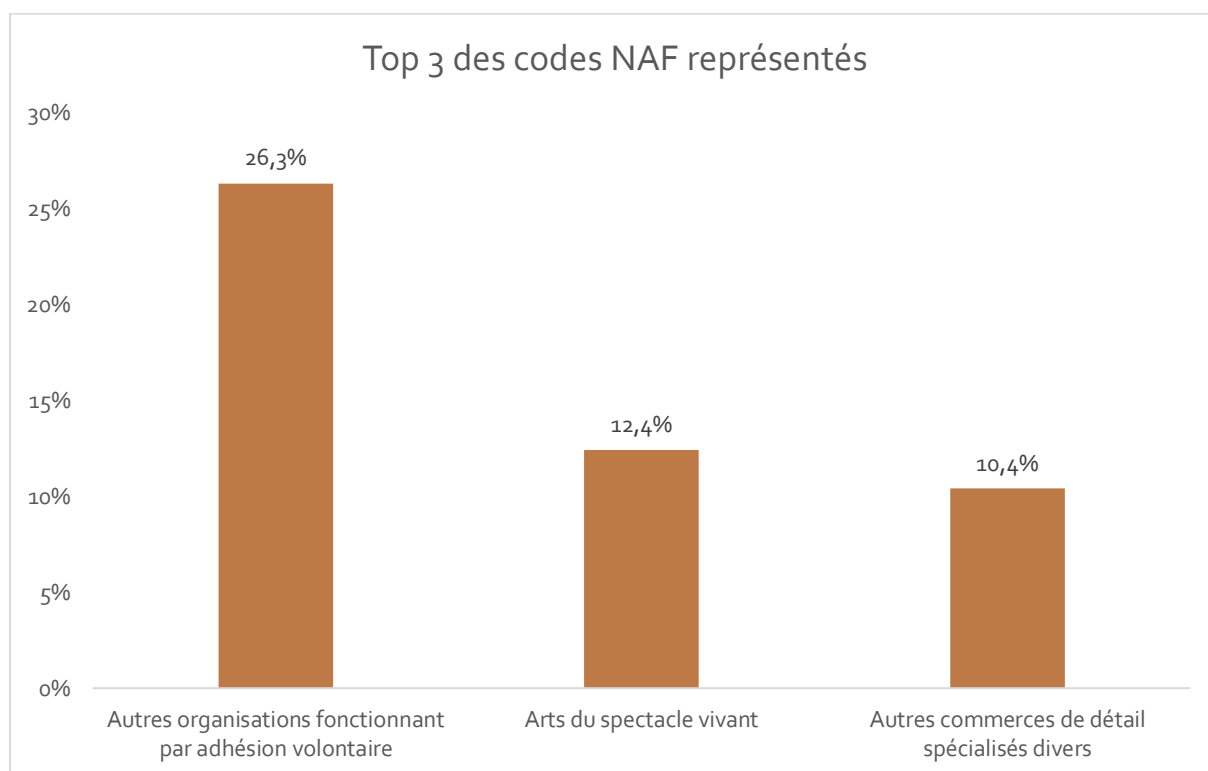
37 % des structures sont basées en **Île-de-France**



83 % des structures ont une **activité de diffusion**

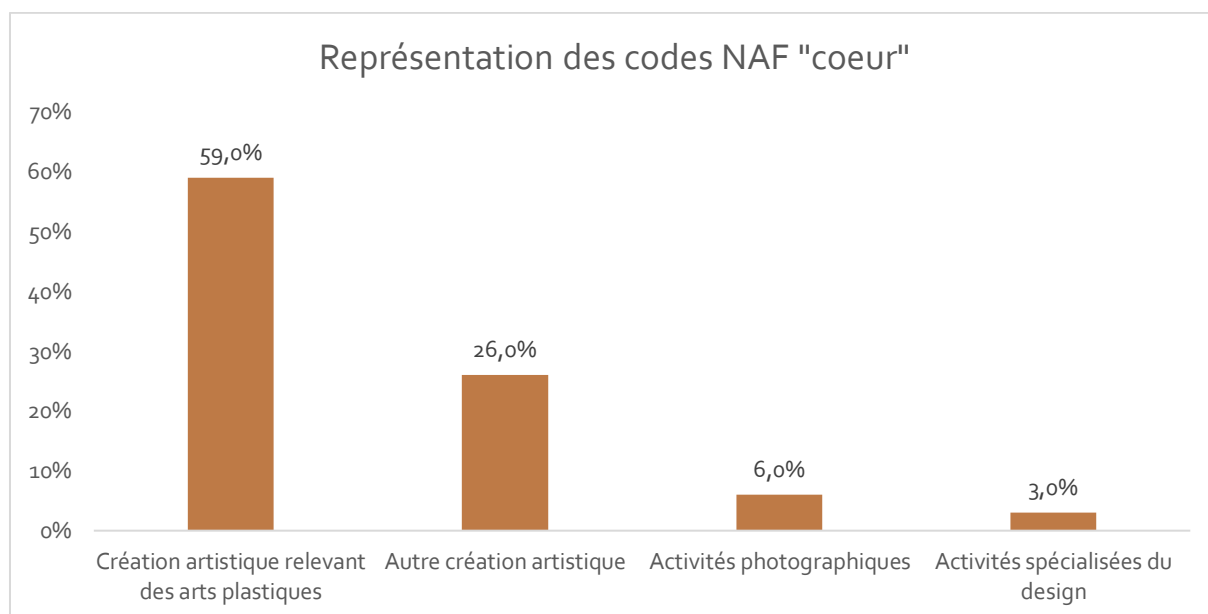
Cette activité représente entre **14 805 et 28 325 salariés**

Top 3 des codes NAF représentés



Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

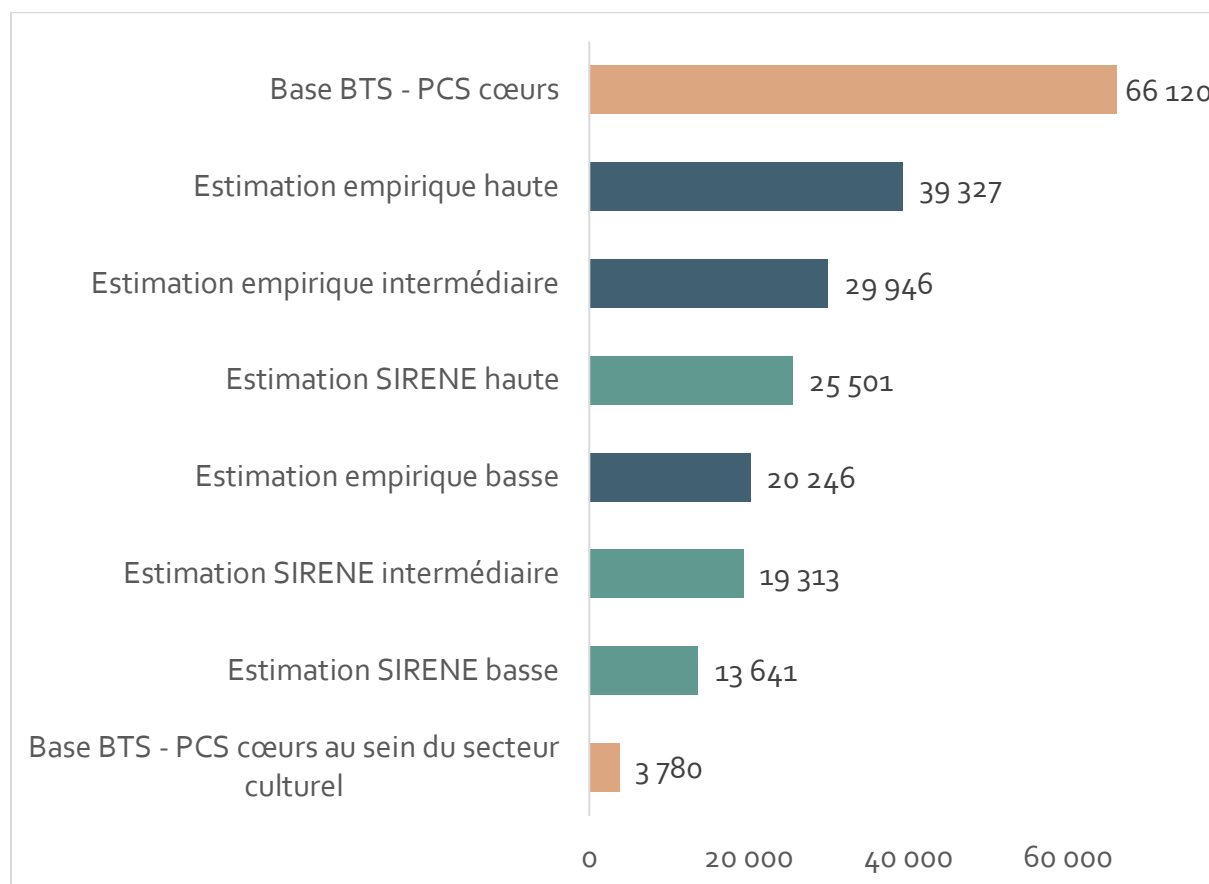
Représentation des codes NAF « cœur »



Source : Insee, Base SIRENE ; Traitement : Sauléa

Ces estimations positionnent le champ dans une situation intermédiaire par rapport aux données disponibles en libre accès, en-deçà de la lecture maximaliste de la Base Tous Salariés mais supérieure aux estimations réalisées avec l'appui de la Base SIRENE et des codes NAF :

Estimation d'emplois salariés au sein du champ des arts visuels en fonction des sources et nomenclatures



Source : Insee, Base tous salariés et base SIRENE et démarche empirique ; Traitement : Sauléa

04. LIMITES DE LA DEMARCHE EMPIRIQUE

Seule la tranche d'effectif est disponible dans les jeux de données de la base SIRENE en accès-libre. De ce fait, **seules des estimations sur le nombre de salariés peuvent être formulées.**

Par ailleurs, la base ne restitue aucune information sur le type d'emploi ou sur ces formes contractuelles (temps plein ou temps partiel, contrat à durée indéterminée ou déterminée). Elle **ne permet ainsi ni de qualifier la nature des emplois occupés ni, en particulier pour les structures qui interviennent dans plusieurs champs d'activités, d'identifier les salariés dont l'activité n'est pas directement liée aux arts visuels.** Il est ainsi possible de faire l'hypothèse que le nombre de salariés travaillant effectivement au sein du champ des arts visuels est plus proche de l'estimation basse que des autres estimations, les estimations plus élevées incluant une part significative d'emplois transversaux non positionnés (spécifiquement) sur les activités du champ.

De plus, **elles ne quantifient que les emplois salariés et ne comptent pas les emplois indépendants, courants au sein du secteur.** Les bénévoles ne sont pas non plus recensés.

V. LA DEMARCHE DE PANORAMA : COMPARAISON DES APPROCHES

01. PRINCIPAUX RESULTATS ISSUS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Les travaux réalisés au niveau national retiennent usuellement 5 codes PCS et 4 codes NAF pour décrire le champ des arts visuels. En mobilisant ces nomenclatures dans la Base Tous Salariés et le répertoire SIRENE de l'Insee, il est possible d'estimer :

- Une population salariée d'environ 66 000 salariés en utilisant la Base Tous Salariés (Insee), ramenée à 3 780 en ne comptant que les salariés employés au sein du champ culturel (code NAF RZ : Arts, spectacles et activités récréatives) ;
- Une population salariée comprise entre 13 600 et 25 500 individus en utilisant le répertoire SIRENE (Insee).

Malgré des écarts importants en termes d'effectifs, les analyses menées avec les données issues de la statistique publique s'accordent sur la prédominance des petites structures et la concentration, tant des effectifs salariés que des structures, en Île-de-France.

02. PRINCIPAUX RESULTATS ISSUS DE LA DEMARCHE EMPIRIQUE

La démarche empirique mise en œuvre ici permet de généraliser les travaux régionaux conduits à une échelle nationale dans le cadre des SODAVI. Elle conduit à estimer que les structures du champ des arts visuels emploient entre 20 000 et 40 000 salariés en 2025. Ces estimations positionnent le champ dans une situation intermédiaire par rapport aux données disponibles en libre-accès, en-deçà de la lecture maximaliste de la Base Tous Salariés mais supérieure aux estimations réalisées avec l'appui de la Base SIRENE et des codes NAF (voir graphique p. 54).

03. LIMITES DE L'ETUDE

La mobilisation des données en accès libre s'accompagne cependant d'un certain nombre de limitations :

- **Pour la Base Tous Salariés**, il est impossible d'estimer le nombre de structures employeuses, la base ne fournit qu'une estimation du nombre de salariés. Sans pouvoir retracer la structure employeuse, il est de même impossible d'estimer le nombre de salariés employés sur des fonctions supports (ou sur tout autre métier qui n'est pas couverts par les 5 PCS retenues).
- **Pour la Base SIRENE**, seule la tranche d'effectif est disponible dans les jeux de données en accès-libre. De ce fait, seules des estimations sur le nombre de salariés peuvent être formulées. La base ne restitue aucune information sur le type d'emploi ou sur ces formes contractuelles (temps plein ou temps partiel, contrat à durée indéterminée ou déterminée).
- **Pour la démarche empirique**, seules des estimations sur le nombre de salariés peuvent être formulées. Elle ne permet ainsi ni de qualifier la nature des emplois occupés ni, en particulier pour les structures qui interviennent dans plusieurs champs d'activités, d'identifier les salariés dont l'activité n'est pas directement liée aux arts visuels.

Les méthodes strictement statistiques se révèlent ainsi insuffisantes pour appréhender la diversité et quantifier précisément les métiers au sein du champ des arts visuels, ce qui motive l'élaboration d'un référentiel des métiers de ce champ. Au-delà des éclairages fournis par les données statistiques, dont nous avons rappelé les principales limites, une compréhension plus précise des métiers nécessite une approche complémentaire. La seconde partie du rapport s'appuie ainsi sur une enquête qualitative — entretiens menés auprès de professionnels et analyse documentaire — afin de restituer la complexité des activités exercées et d'en proposer une cartographie plus fidèle.

VI. LA CARTOGRAPHIE DES METIERS

01. UNE CARTOGRAPHIE DES METIERS SALARIES POUR LE CHAMP DES ARTS VISUELS

Un référentiel métier est un outil qui liste et décrit les métiers que l'on retrouve au sein d'une branche professionnelle, d'un secteur, d'un champ d'activité, d'une entreprise, etc. Il vise principalement à décrire et organiser les métiers d'un secteur ou d'une organisation pour mieux comprendre leurs missions, activités et compétences. Cet outil comprend en règle générale deux éléments :

- Une cartographie des métiers, qui constitue une représentation structurée de l'ensemble des métiers retrouvés au sein du domaine étudié. Il s'agit concrètement d'une liste de métiers, classés au sein de familles voire de sous-familles.
- Des fiches-métiers, qui sont des fiches descriptives qui présentent de façon synthétique et structurée un métier précis : ses missions, les activités réalisées, les compétences mobilisées, etc.

Un référentiel métier est un outil avant tout descriptif et analytique. Il présente de façon synthétique les métiers qu'on retrouve dans un domaine étudié. Il ne doit pas être confondu avec une classification des emplois dans le cadre d'une convention collective qui hiérarchise les emplois au sein d'une branche pour déterminer les niveaux de responsabilité et les grilles de salaire prévues par la convention collective.

02. LA DEMARCHE D'ACTUALISATION DE LA CARTOGRAPHIE

Les travaux actuels de panorama prolongent le référentiel des métiers initié par la délégation aux arts visuels du ministère de la Culture. Ils s'inscrivent dans la continuité des travaux et recommandations du groupe de travail « Formation » du CNPAV. Ce référentiel a par ailleurs été mis en regard d'autres cadres existants afin d'en assurer la cohérence.

Cartographie des métiers existante au lancement des travaux

Famille	Métier. <i>Les métiers en gras étaient décrits par une fiche-métier</i>
Direction administration /	→ Directeur ou directrice de structure
	→ Administrateur ou administratrice
	→ Responsable administratif et financier
	→ Responsable RH
	→ Responsable affaire juridique
	→ Chargé ou chargée d'administration
	→ Assistant ou assistante d'administration
Programmation artistique	→ Responsable artistique
	→ Commissaire d'exposition

Famille	Métier. <i>Les métiers en gras étaient décrits par une fiche-métier</i>
	→ Chargé ou chargée des expositions → Responsable/Chargé ou chargée de diffusion → Responsable Artothèque → Responsable Résidence
Régie / Production / Coordination	→ Chargé ou chargée de production → Régisseur ou régisseuse d'exposition → Assistant ou assistante régisseur (exposition, collection) → Monteur.se exposition
Communication	→ Responsable communication → Responsable évènementiel → Chargé ou chargée de communication/presse → Chargé ou chargée de mécénat/partenariat → Responsable Web/ Webmaster
Médiation culturelle / Développement des publics	→ Responsables du service éducatif et culturel → Médiateur ou médiatrice → Responsable des publics → Responsable développement des publics → Chargé ou chargée des publics → Agent d'accueil et de billetterie
Edition	→ Chargé ou chargée de documentation → Chargé ou chargée des éditions
Collection	→ Conservateur ou conservatrice → Restaurateur ou restauratrice d'œuvre → Chargé ou chargée des acquisitions → Régisseur ou régisseuse de collection
Technique Bâtiment /	→ Régisseur ou régisseuse bâtiment → Directeur ou directrice technique bâtiment → Agent de sécurité → Agent d'entretien et de maintenance

Cartographie des métiers ajustée

Famille	Métier. <i>Les métiers en bleus ont été ajoutés à la cartographie au cours de l'actualisation.</i>
Pilotage et gestion des structures	→ Directeur/Directrice de structure → Secrétaire général(e) → Administrateur/Administratrice → Responsable administratif et financier → Responsable RH → Responsable affaire juridique → Chargé/Chargée d'administration → Assistant/Assistante administration → Responsable RSE Ingénierie sectorielle et accompagnement ; ressource professionnelle → Chargé/Chargée d'ingénierie et d'accompagnement → Chargé/Chargée de l'observation et des statistiques
Programmation, commissariat et projets artistiques	→ Responsable artistique → Commissaire d'exposition → Chargé/Chargée des expositions → Responsable / Chargé/Chargée de diffusion → Responsable Artothèque → Responsable Résidence
Production et régie d'exposition	→ Chargé/Chargée de production → Régisseur/Régisseuse d'exposition → Assistant/Assistante régisseur/régisseuse (exposition, collection) → Monteur/Monteuse d'exposition
Communication et partenariats	→ Responsable communication → Responsable évènementiel → Chargé/Chargée de communication/presse → Chargé/Chargée de mécénat/partenariat → Responsable Web/ Webmaster → Community manager → Graphiste → Iconographe / Chargé/Chargée de l'iconographie
Médiation, publics et actions culturelles	→ Médiateur/Médiatrice → Responsable développement des publics → Chargé/Chargée des publics

Famille	Métier. <i>Les métiers en bleus ont été ajoutés à la cartographie au cours de l'actualisation.</i>
	→ Agent d'accueil et de billetterie
Edition, documentation	→ Chargé/Chargée de documentation → Chargé/Chargée des éditions → Archiviste
Collection, conservation, restauration	→ Conservateur/Conservatrice → Restaurateur/Restauratrice d'œuvre → Chargé/Chargée des acquisitions → Régisseur/Régisseuse de collection → Responsable / Chargé/Chargée de collection
Technique, bâtiments et sécurité	→ Régisseur/Régisseuse bâtiment → Responsable technique bâtiment et sécurité → Agent de sécurité → Agent d'entretien et de maintenance
Enseignement et pédagogie artistique	→ Professeur/Professeure des écoles supérieures d'art → Enseignant/Enseignante artistique de pratiques amateurs → Chef/Cheffe d'atelier technique / technicien pédagogique → Assistant/Assistante d'enseignement artistique
Galleries et ventes d'œuvres	→ Directeur/Directrice de galerie → Chargé/Chargée /responsable des ventes → Chargé/Chargée /responsable de liaison / suivi des artistes → Chargé/Chargée /responsable relation collectionneur → Documentaliste/ Chargé/Chargée des archives d'oeuvres. → Assistant/Assistante commercial → Chargé/Chargée /responsable foires et salons

Cartographie ajustée du champ des arts visuels

PILOTAGE ET GESTION DES STRUCTURES

- *Directeur/Directrice de structure*
- *Administrateur/Administratrice*
- *Secrétaire général(e)*
- Responsable administratif et financier
- Responsable RH
- Responsable des affaires juridiques
- *Chargé/Chargée d'administration*
- Assistant/Assistante administration
- Responsable RSE
- Chargé/Chargée d'ingénierie et d'accompagnement
- Chargé/Chargée de l'observation et des statistiques

PROGRAMMATION, COMMISSARIAT ET PROJETS ARTISTIQUES

- *Responsable artistique*
- *Commissaire d'exposition*
- *Chargé/Chargée des expositions*
- *Chargé/Chargée de diffusion*
- *Responsable Résidence*
- Responsable artothèque

PRODUCTION ET RÉGIE D'EXPOSITION

- Chargé/Chargée de production
- *Régisseur/Régisseuse d'exposition*
- Assistant/Assistante régisseur
- *Monteur/Monteuse d'exposition*

COMMUNICATION ET PARTENARIATS

- Responsable communication
- Responsable événementiel
- *Chargé/Chargée de mécénat / partenariat*
- Responsable site Web
- *Chargé/Chargée de communication / presse*
- Community manager
- Graphiste
- Iconographe / chargé/chargée de l'iconographie

MÉDIATION, PUBLIC ET ACTION CULTURELLE

- *Médiateur/Médiatrice*
- *Chargé/Chargée des publics*
- *Responsable du service des publics*
- *Agent d'accueil et de billetterie*

ÉDITION, DOCUMENTATION

- Chargé/Chargée de documentation
- *Chargé/Chargée des éditions*
- Archiviste

COLLECTION, CONSERVATION, RESTAURATION

- Conservateur/Conservatrice
- Restaurateur/Restauratrice d'œuvres
- *Chargé/Chargée des acquisitions*
- *Régisseur/Régisseuse de collection*
- *Responsable / Chargé/Chargée de collection*

ENSEIGNEMENT ET PÉDAGOGIE ARTISTIQUE

- Professeur/Professeure des écoles supérieures d'art
- Enseignant/Enseignante artistique de pratiques amateurs
- Chef/Cheffe d'atelier technique / technicien pédagogique
- Assistant/Assistante d'enseignement artistique

GALERIES ET VENTE D'ŒUVRES

- Directeur/Directrice de galerie
- *Chargé/Chargée / responsable des ventes / Sales associate*
- *Chargé/Chargée / Responsable suivi des artistes*
- Chargé/Chargée / Responsable relation collectionneur
- Documentaliste / chargé/chargée des archives d'œuvres
- Assistant/Assistante commercial
- Chargé/Chargée foires et marchés internationaux

TECHNIQUE, BÂTIMENTS ET SÉCURITÉ

- *Régisseur/Régisseuse bâtiment*
- *Responsable technique bâtiment et sécurité*
- Agent de sécurité
- Agent d'entretien et de maintenance

03. LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DU TERRAIN SUR LES EVOLUTION DES ACTIVITES DANS LE CHAMP DES ARTS VISUELS

Les entretiens conduits ont permis de mettre au jour un certain nombre de **spécificités des métiers des arts visuels**, au premier rang desquelles **la pluriactivité**, très fréquente dans les structures les plus petites, qui constituent le gros des effectifs du champ. Une étude réalisée en 2022 par le réseau Diagonal sur les conditions de travail dans les équipes qui le composent soulignait à la fois une pratique importante de la pluriactivité, et un « *flou relatif concernant la définition des postes et la variété des missions des salariés* ». **Cette porosité entre les fonctions peut être interprétée comme une illustration de la polyvalence nécessaire dans de petites structures**, où les équipes réduites impliquent que chacun cumule plusieurs rôles.

L'importance de valoriser les différents libellés de métiers possibles, ainsi que les contextes d'emploi spécifiques au monde associatif **a été souligné par plusieurs interlocuteurs**.

Les travaux réalisés ont également permis de mettre en avant **des facteurs de mutation impactant particulièrement certains métiers**, comme la **transition écologique qui pose de nouvelles questions aux structures dans la gestion des pratiques de production**, en particulier **les matériaux utilisés, les formats et le transport (déplacements des collectionneurs et des professionnels, mobilité des visiteurs, conditionnement et convoiement des œuvres, ...)**.

La transition numérique, marquée récemment par l'essor de **l'intelligence artificielle** pourrait également avoir un impact sur certaines activités comme celle **des commissaires d'exposition, notamment à travers le développement de formats hybrides ou dématérialisés, comme les salons en ligne, qui reconfigurent les modalités de production, de diffusion et de réception des œuvres**. Avec le développement d'Internet, le numérique a d'abord transformé les pratiques de médiation, avant d'investir progressivement les champs de la diffusion et de la vente des œuvres. De manière plus générale, les artistes ont toujours été dépendants des outils techniques et technologiques de leur époque, et les évolutions de ces outils influencent les pratiques artistiques. Ces questions sont particulièrement prégnantes pour l'univers de la photographie.

La baisse des subventions publiques conduit par ailleurs au développement dans toutes les structures **des métiers du partenariat et du mécénat**.

En conclusion

Le panorama socio-économique du champ des arts visuels, articulé à la cartographie des métiers salariés, met en évidence un écosystème à la fois structuré et profondément hétérogène, caractérisé par la diversité des activités, des statuts et des formes d'emploi. L'analyse croisée des données et des travaux empiriques souligne la prévalence de la pluriactivité, la porosité des fonctions et la forte présence de petites structures, qui façonnent des organisations du travail spécifiques et souvent peu stabilisées. Dans ce contexte, la cartographie des métiers salariés apporte un éclairage complémentaire essentiel, en permettant d'identifier, de qualifier et de rendre visibles des fonctions et des compétences encore insuffisamment reconnues dans les nomenclatures existantes.

Les limites méthodologiques rencontrées -liées notamment au périmètre partiel des sources statistiques et à la difficulté de saisir l'ensemble des formes d'activité – invitent à considérer ces résultats comme une base de connaissance en construction, appelée à être enrichie et consolidée. Les transformations en cours, qu'elles relèvent de la transition écologique, des mutations numériques, ou de la recomposition des modèles économiques, affectent à la fois les contenus d'activité et les conditions d'emploi, et interrogent les besoins de compétence, en formation et en structuration des parcours professionnels.

Dans ce cadre, le développement d'outils d'observation adaptés, combiné à une meilleure reconnaissance des métiers et des qualifications, constitue un levier central pour accompagner les évolutions du champ. L'articulation entre analyse socio-économique et cartographie des métiers offre ainsi une base opérationnelle pour éclairer le pilotage des politiques publiques, en contribuant à la sécurisation des parcours, à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération, et à l'intégration des enjeux d'égalité et de soutenabilité. Elle participe, plus largement à la structuration du champ des arts visuels et à la consolidation de sa place dans les politiques culturelles.

VII. ANNEXES

01. COMPOSITION DES INSTANCES DE PILOTAGE ET DE SUIVI DE LA MISSION

a. Comité de pilotage

Nom-Prénom	Structure	Fonction
Marie-Cécile BURNICHON	Ministère de la Culture	Déléguée aux arts visuels DGCA
Emmanuelle TRIDON	Ministère de la Culture	Déléguée Adjointe aux arts visuels DGCA
Corinne SENTOU	Ministère de la Culture	Chargée de mission économie et prospective Délégation aux arts visuels
Gaëlle DE SAINT PIERRE	Ministère de la Culture	Chargée de mission économie et prospective Délégation aux arts visuels
Lauriane MIGNONDO	Afdas	Responsable de département Ingénierie de certification et compétences
Aurélié COSSUTTA	Afdas	Chef(fe) de projet
Elisa BRALEY	Unifformation	Direction adjointe, Direction de projets et études
Audrey HERVOUËT	Unifformation	Conseillère secteurs professionnels Pôle secteurs et branches
Marine CERFON	Unifformation	Chargée d'études et projets

b. Comité technique

Nom-Prénom	Structure	Fonction
Marie-Cécile BURNICHON	Ministère de la Culture	Déléguée aux arts visuels DGCA
Emmanuelle TRIDON	Ministère de la Culture	Déléguée Adjointe aux arts visuels DGCA
Corinne SENTOU	Ministère de la Culture	Chargée de mission économie et prospective Délégation aux arts visuels
Gaëlle DE SAINT PIERRE	Ministère de la Culture	Chargée de mission économie et prospective Délégation aux arts visuels
Lauriane MIGNONDO	Afdas	Responsable de département Ingénierie de certification et compétences
Aurélié COSSUTTA	Afdas	Chef(fe) de projet
Audrey HERVOUËT	Unifformation	Conseillère secteurs professionnels

Nom-Prénom	Structure	Fonction
		Pôle secteurs et branches
Marine CERFON	Unifformation	Chargée d'études et projets
Antinéa GARNIER	CNAP	Cheffe du service des ressources professionnelles
Ludovic JULIÉ	CIPAC	Secrétaire général
Camille TRIQUET	FRAAP	Chargée d'info-ressource
Anne-Claire DEVOGE	Hexopée	Directrice de l'attractivité des métiers et de l'évolution professionnelle
Julie BINET	Plateform	Secrétaire générale
Victorine GRATALOU	DCA	Coprésidente

02. BIBLIOGRAPHIE

a. Études

- **Audiens**, 2025, « Audienscope ». Lien vers la ressource : [Audienscope - Cette année, vivez la culture à 2025 %](#)
- **AC//RA, 2023-2024**, Étude sur l'emploi culturel et la formation professionnelle dans le secteur des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Caillet E., 2003**, « Profession et organisation : le cas paradoxal des arts plastiques », Culture & Musées, N°2, p. 53-76. Lien vers la ressource : [Profession et organisation : le cas paradoxal des arts plastiques - Persée](#)
- **CIPAC, 2020**, « Les répercussions du COVID-19 sur le secteur des arts visuels ». Lien vers la ressource : [conclusion-enquete-cipac-2020.04.23.pdf](#)
- **Gouyon M., Patureau F., 2014**, « Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles (1991-2011) », Culture Chiffres, N°6, p. 1-24. Lien vers la ressource : [Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles \(1991-2011\) | Cairn.info](#)
- **Gouyon M., Patureau F., 2012**, « Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité », Culture Chiffres, N°2, p. 1-16. Lien vers la ressource : [Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité | Cairn.info](#)
- **Hesam Université, 2023**, « Diagnostic Culture et création en mutations (2CM) PIA 4 – Compétences et métiers d'avenir ». Lien vers la ressource : [Diagnostic Culture et créations en mutations 2CM sur l'évolution de la formation | ministère de la Culture](#)
- **Loup S., 2003**, « Les petites entreprises des métiers d'art », Revue française de gestion, N°144, p. 195-209. Lien vers la ressource : [Les petites entreprises des métiers d'art | Cairn.info](#)
- **Mayaud I., Jeanpierre L., 2020**, « Destinies of artistic activity: visual artists' plural forms of employment and trade-offs in a French region », Sociologia del Lavoro, 157, p. 125-144. Lien vers la ressource : [Destinies of artistic activity: visual artists' plural forms of employment and trade-offs in a French region - Archive ouverte HAL](#)
- **Menger P.-M., 2014**, « L'expansion des professions artistiques et culturelles : Catégorisation et mécanismes », L'Observatoire, N°44, p. 7-19. Lien vers la ressource : [L'expansion des professions artistiques et culturelles | Cairn.info](#)

- **Merchaoui W., Picard S., 2024**, « Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019 », *Culture Chiffres*. Lien vers la ressource : [Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles : 1995-2019 \[CC-2024-1\] | Ministère de la Culture](#)
- **Métiers culture, 2025**, « Les personnels administratifs dans le secteur culturel ». Lien vers la ressource : [Étude personnels administratif Gip Alfa et Métiers Culture](#)
- **Ministère de la Culture, 2025**, « Les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la création artistique en France ». Lien vers la ressource : [L'empreinte carbone de la création artistique | ministère de la Culture](#)
- **Ministère de la Culture (DEPS), Urssaf, 2025-6**, « les artistes -auteurs en 2023 », Jérémie Vendenbunder, Culture Etudes. Lien vers la ressource : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/statistiques-ministerielles-de-la-culture2/publications/les-artistes-auteurs-en-2023-ce-2025-6>
- **OPALE, 2020**, « Les associations employeuses en France ». Lien vers la ressource : [2020_opale_enquete_nationale_associationscultrellesemployeuses_17.03.21.pdf](#)
- **OPP Pays de la Loire, 2013**, Observation participative et partagée des arts visuels en Pays de la Loire. Étude socio-économique des acteurs des Pays de la Loire : structures, artistes, professions intermédiaires.
- **OPP Pays de la Loire, 2022**, Observation participative et partagée des arts visuels en Pays de la Loire. Étude socio-économique des structures et indépendant-es de la filière des arts visuels en Pays de la Loire, à partir des données 2019 collectées entre mai et octobre 2021.
- **2017**, « Rapport du Gouvernement au Parlement sur la situation des arts visuels ». Lien vers la ressource : [Rapport du Gouvernement au Parlement sur la situation des arts visuels de 2017 — Une ressource du Pôle arts visuels Pays de la Loire](#)
- **Racine B., 2020**, « L'auteur et l'acte de création ». Lien vers la ressource : [L'auteur et l'acte de création | ministère de la Culture](#)
- **SODAVI Bretagne, 2019-2021**, Concertation régionale du secteur des arts plastiques et visuels en Bretagne.
- **SODAVI Bourgogne – Franche-Comté, 2019-2020**, Diagnostic réalisé par le réseau art contemporain Seize Mille
- **SODAVI Centre Val-de-Loire, 2019-2020**, Compte rendu de la restitution du SODAVI
- **SODAVI Grand Est, 2019**, L'offre et la demande d'arts visuels en Grand Est. Un diagnostic sociologique.
- **SODAVI Île-de-France, 2018**, Phase 01 Diagnostic. Parcours de l'artiste. Premiers éléments.
- **SODAVI Nouvelle-Aquitaine, 2016-2018**, [Du Sodavi au contrat de filière arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine](#)
- **SODAVI Normandie, 2019-2020**
- **SODAVI Occitanie, 2017-2018**
- **SODAVI Pays-de-la-Loire, 2017**
- **Tholozan L., Thoumelin C., 2022**, « Les artistes-auteurs en 2018 », *Culture Etudes*, N°2, p. 1-20. Lien vers la ressource : [Les artistes-auteurs en 2018 | Cairn.info](#)
- **UNESCO, 2025**, « Cadre pour les statistiques culturelles. Partie I : concepts et définitions ». Lien vers la ressource : [UNESCO 2025 cadre pour les statistiques culturelles, partie I : concepts et définitions - UNESCO Bibliothèque Numérique](#)

- **Vauclare C., Debeauvais R., 2015**, « Le métier de photographe », Culture études, N°3, p. 1-20. Lien vers la ressource : [Le métier de photographe | Cairn.info](#)
- **We are_ creative, 2025**, « Panorama des Industries culturelles et créatives ». Lien vers la ressource : [Panorama des ICC 2025](#)

b. Référentiel métiers

- **Répertoire des métiers du ministère de la Culture**, <https://www.culture.gouv.fr/nous-connaître/emploi-et-formation/le-repertoire-des-metiers>

Pour les métiers suivants : Métiers de l'accueil et de la surveillance ; Métiers du développement des publics et de la production culturelle ; Métiers du spectacle ; Métiers d'art ; Métiers de la conservation, de l'architecture et du patrimoine architectural ; Métiers de la muséographie et de la gestion des œuvres d'art ; Métiers de l'édition et de la librairie ; Autres métiers (responsable expert d'une discipline culturelle ; terminologie)

- **Répertoire des métiers de la fonction publique territoriale**, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/actualites/rmfp-v1-complet.pdf>

Plusieurs métiers peuvent relever du champ des Arts visuels : directeur ou directrice de l'action culturelle, chef ou cheffe de projet culturel, directeur ou directrice d'établissement d'enseignement artistique, directeur ou directrice d'établissement d'arts plastiques, enseignant ou enseignante en arts plastiques, directeur ou directrice d'établissement culturel, régisseur ou régisseuse de spectacle et d'événementiel, technicien du spectacle et de l'événementiel, directeur d'établissement patrimonial, chargé des publics, régisseur d'œuvres, restaurateur d'œuvres, chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine.

- **Répertoire interministériel des métiers de l'Etat**, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/devenir-agent-public/les-metiers-de-la-fonction-publique>

Les emplois du domaine Culture et Patrimoine qui comprennent les métiers qui contribuent à la sauvegarde, la protection et à la mise en valeur du patrimoine dans toutes ses composantes ainsi que les emplois qui favorisent la création des œuvres d'art et de l'esprit, le développement des connaissances et des pratiques artistiques.

- **Référentiel métier de la branche Eclat**, <https://branche-eclat.org/decouvrez-les-metiers-de-la-branche-eclat/>

Pour ses métiers associés à la médiation culturelle notamment

- **Référentiel métier de la branche des ELAC**, <https://metiers-loisirs-culture.ccn-elac.fr/>

Pour ses métiers de la création artistique notamment

- **Référentiel des métiers proposé par le Centre Pompidou**, <https://mediation.centrepompidou.fr/rh/referentielmetiers-centrepompidou.pdf>
- **Référentiel des métiers du Palais de Tokyo : le centre d'art et ses métiers**, <https://palaisdetokyo.com/ressource/scolab-le-centre-dart-et-ses-metiers/>

03. INTERLOCUTEURS RENCONTRES AU COURS DES ENTRETIENS

Interlocuteur	Structure	Fonction
Jack AUBERT	Afdas	Directeur général adjoint, Direction Relations Institutionnelles et des Branches
Lauriane MIGNONDO	Afdas	Responsable de département Ingénierie de certification et compétences
Aurélié COSSUTTA	Afdas	Cheffe de projet
Corinne SENTOU	Ministère de la culture	Chargée de mission économie et prospective Délégation aux arts visuels
Emmanuelle TRIDON	Ministère de la culture	Déléguée Adjointe aux arts visuels DGCA
Gaëlle DE SAINT PIERRE	Ministère de la culture	Chargée de mission économie et prospective Délégation aux arts visuels
Elisa BRALEY	Unifformation	Direction de projets et études, direction adjointe
Audrey HERVOUËT	Unifformation	Conseillère secteurs professionnels Pôle secteurs et branches
Anne-Claire DEVOGE	HEXOPEE (Fédération patronale ECLAT)	Directrice de l'attractivité des métiers et de l'évolution professionnelle
Antinéa GARNIER	CNAP	Cheffe du service des ressources professionnelles
Marie CHENEL	DCA Développement des centres d'art	Secrétaire générale
Ludovic JULIE	CIPAC - Fédération des professionnels de l'Art contemporain	Secrétaire général
Julie BINET	PLATFORM (Réseau des FRAC)	Secrétaire générale
Elodie LOMBARDE	FRAAP (réseau association lieux et collectif artiste)	Déléguée générale
Marie DERNONCOURT	BLA (réseau médiateur)	Coordinatrice générale
Isabelle TESSIER	ADRA (réseau artothèques)	Co-présidente
Ann STOUVENEL	ARTS en Résidence (Réseaux des résidences Art contemporain)	Co-présidente
Erika NEGREL	DIAGONAL (réseau centre d'art Photographie)	Directrice

Interlocuteur	Structure	Fonction
Vanessa CORDEIRO	CPGA	Déléguée générale
Chloé MAURY	CEA	Coordinatrice générale
Fabien SIMODE	AICA	Président
Mathieu TAVIERE	Centre d'art Palais de Tokyo	Directeur de l'administration générale et juridique
Victor GIVOIS	Octopus	Président
Françoise PERRONNO	L'Oeuvrière	Monteuse installatrice d'œuvres d'art

04. STRUCTURES RENCONTREES AU COURS DES ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR

- Centre de la photographie de Mougins
- Diaphane - Pôle Photographique en région - Clermont-de-l'Oise
- FRAC Bretagne
- FRAC Lorraine
- FRAC Picardie
- Galerie 1 identifiée sur recommandation de CPGA
- Galerie 2 identifiée sur recommandation de CPGA
- Grand Café à Saint Nazaire
- GRAPH - CMI - Carcassonne
- La Criée à Rennes
- Le Château Coquelle, centre culturel - Dunkerque
- Le Jeu de Paume
- L'Imagerie - Lannion
- Lumière d'Encre - Céret
- Artistes en résidence
- Voyons voir
- MECA Nouvelle-Aquitaine
- Frac OM
- Jeu de Paume



Sauléa

Sauléa Conseil

10 rue de la Justice - 75020 Paris

www.sauléa-conseil.com

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aFDas

DEMAIN SERA FORMATION



uninformation

SAS au capital de 20 040 € | SIRET 878 429 422 00032 | RCS Paris |
Siège social : 10 rue de la Justice - 75 020 PARIS
